

RÉFÉRENCE INDIVIDUELLE ET CRITÈRES D'IDENTITÉ¹

Andrea BOTTANI

Quelques réflexions sur la relation sémantique entre noms propres et noms communs

Cet article esquisse les contours essentiels – et défend la possibilité – de ce que j'appelle une *théorie mixte* de la *nominalisation*. Il s'agit d'une théorie *minimaliste* de la connotation des noms propres: l'idée étant que les noms propres ont une connotation nécessaire mais pas suffisante pour déterminer leur dénotation. Cette conception remonte à Geach et se fonde essentiellement sur deux idées: tout d'abord il y a une relation sémantique assez étroite entre les noms propres et les noms communs, enfin cette relation doit être analysée principalement en termes de critères d'identité. Dans la première partie de cet article, est présentée la structure générale de cette conception de la nominalisation et sa position dans le contexte des principales théories de la référence. Dans la deuxième partie, je soutiens, sur la base d'une taxinomie des critères d'identité et de leur structure logique, que la véritable conception d'une référence individuelle, et la condition nécessaire de sa possibilité, dépendent de l'existence de critères généraux d'identité incorporés dans la signification des «prédicats sortaux», c'est-à-dire de noms communs tels que «chat» ou «fleuve». Il est dans la notion même de critère d'identité de lier ensemble la singularité et la généralité. Dans la troisième partie, je défends l'idée que les critères d'identité sont des instruments pour garantir

1 Ce travail fait partie d'une recherche sur «Méréologie et Individuation» financée par le *Fonds National Suisse de la recherche scientifique*, subside n° 1114-052326.97/1. Je désire remercier Denis Miéville, Pierre Joray et Nadine Gessler pour les nombreuses discussions qui ont influencé ce travail. Un grand merci à Christiane Tripet qui a toléré avec patience mes retards et à Pierre Joray qui m'a aidé à corriger le texte.

la singularité de la référence et ceci contre l'idée qu'ils servent à *définir* l'identité pour un domaine d'individus donnés indépendamment. Par conséquent, le critère d'identité attaché à un prédicat sortait devient *une partie* de son critère d'application. Dans la dernière partie, j'essaie enfin de montrer qu'une théorie mixte de la nominalisation se trouve hors portée des arguments bien connus de Kripke contre les théories descriptivistes des noms propres.

1. Une conception minimaliste de la connotation

Le problème de la signification des noms propres a été toujours profondément marqué par une ambiguïté entre intension et extension (ou connotation et dénotation, ou sens et référence, ou de quelque autre façon qu'on veuille l'appeler)². Les noms pro-

-
- 2 John Stuart Mill pensait que la signification d'un nom propre se réduisait à sa dénotation (l'objet nommé), exactement comme la signification d'un terme général se réduisait à sa connotation (un principe pour déterminer de quels objets le terme général est vrai). Frege rétablit la symétrie logique entre noms et termes généraux, en distinguant entre sens et référence d'un nom propre et en étendant la distinction à toute catégorie d'expressions linguistiques (y compris les prédicats, les énoncés et les constantes logiques). Russell traite les noms propres ordinaires comme des descriptions définies déguisées et il montra que les descriptions définies doivent céder la place (dans une paraphrase fidèle à la structure logique d'un énoncé) à des constructions syntaxiques où ne figure rien d'autre que des variables liées (*bound variables*) et des prédicats. De ce point de vue, la signification connotative d'un nom propre comme «Aristote» est exprimée par une description comme «l'auteur de la *Métaphysique*» et celle de la description par une «définition contextuelle» en termes de variables liées et de constantes prédictives. De cette façon, l'approche sémantique différenciée aux noms et aux termes généraux adoptée par Stuart Mill était coupée à la racine, c'est-à-dire au niveau syntaxique. À côté des noms propres ordinaires, Russell admet toutefois une catégorie de «noms logiquement propres» (expressions déictiques comme «ceci» ou «cela», utilisées pour se référer à des données immédiates d'expérience (*sense data*) ou à des objets de connaissance directe – et soutient que les noms logiquement propres se comportent exactement comme Stuart Mill le pensait des noms propres: ils ont une dénotation mais sont dénués de toute connotation. Mais cette partie de la théorie de Russell ne fut pas longtemps retenue, car quelques années plus tard Quine montra comment le traitement russellien des descriptions définies permettait d'éliminer du langage toutes les constantes individuelles, sans aucune exception. D'un autre côté, la «théorie descriptiviste» des noms propres – c'est-à-dire l'idée qu'un nom propre ordinaire est synonyme d'une description définie – se convertit graduellement, sur la base d'une intuition embryonnaire de Wittgenstein, en ce que Kripke

pres sont-ils dénués de toute signification connotative ou bien en ont-ils une? Ont-ils uniquement une dénotation ou alors aussi une connotation? Se limitent-ils à nommer ce qu'ils nomment ou bien expriment-ils des conditions descriptives et nomment une chose dans la mesure où elle satisfait les conditions descriptives qu'ils expriment?

Bien que central, ce problème a souvent été l'objet d'une mauvaise représentation. Il est clair, par exemple, qu'il ne concerne pas la nature directe ou indirecte de la relation entre le nom et l'objet nommé (la relation de *nominalisation*). En effet, le fait que les noms aient une connotation ne signifie pas, en soi, que la relation de nominalisation soit médiate (c'est-à-dire que la connotation du nom doit faire fonction d'intermédiaire entre le nom et l'objet nommé); cela pourrait tout simplement signifier que la relation de nominalisation a *une certaine structure* (une structure que la connotation du nom rend manifeste). En d'autres termes, attendu qu'il existe une fonction (la nominalisation) qui associe à un nom ce qu'il nomme, on peut localiser la connotation du nom soit dehors du «corps» de cette fonction (en l'interprétant comme une troisième entité à laquelle le nom est directement attaché, et par l'intermédiaire de laquelle il est *indirectement* attaché à l'objet nommé); soit on la localise dans le «corps» de la fonction (en

appellera plus tard la «théorie du concept aggloméré» (*cluster concept theory*): un nom propre n'est pas synonyme d'une description définie mais plutôt lié d'une manière vague à une «grappe» de descriptions définies. On peut détacher du nom une description définie ou une autre, mais jamais la grappe entière. Vers la fin des années septante, toutefois, Kripke adressa aux différentes versions de la théorie descriptiviste des noms une critique célèbre basée essentiellement sur deux arguments: 1) quelle que soit la description définie (ou agrégat de descriptions définies) associée à un nom, il est toujours possible d'imaginer une situation non contradictoire où la description ne dénote pas ce que le nom dénote (ou aucune description de l'agrégat ne dénote ce que le nom dénote); 2) quelle que soit la description définie (ou l'agrégat de descriptions définies) associée à un nom, il est possible de découvrir qu'en fait elle ne dénote pas ce que le nom dénote (qu'aucune description de l'agrégat ne dénote ce que le nom dénote). La conséquence de la critique fut une nouvelle défense de l'idée que les noms propres sont dénués de toute signification connotative (la signification d'un nom est tout simplement l'objet nommé) et l'extension inédite de cette idée aux termes généraux comme «tigre», «hêtre» et «or» (les noms des «genres naturels»). C'est dans la même direction que sont allées, plus récemment et plus radicalement, les théories causalistes et physicalistes des noms, selon lesquelles la référence, exactement comme toute relation sémantique, est pleinement naturalisable.

l'interprétant comme la structure de la fonction même, une fonction qui associe *directement* les objets aux noms). Frege entendait le sens d'un nom selon la première de ces possibilités, c'est-à-dire comme une entité objective «extérieure» à la relation de nominalisation et capable de tenir ensemble les deux extrêmes de la relation: le nom et l'objet nommé. Mais cette manière d'entendre la connotation d'un nom n'est absolument pas la seule, et il n'est pas du tout certain qu'elle soit la meilleure (par exemple, le fait qu'un nom ait un certain sens devrait expliquer le fait que le nom ait une certaine dénotation; mais si le sens d'un nom est exactement comme sa dénotation – une entité à laquelle le nom est attaché – l'introduction des sens ne fait que déplacer d'un cran le problème sans le résoudre).

En tout cas, il est possible de concevoir la nominalisation comme une relation directe (au sens où *fiils*, mais pas *frère*, est une relation directe) tout en conservant aux noms une signification connotative. À l'inverse, peut-être, peut-on dénier aux noms toute signification connotative et en même temps traiter la nominalisation comme une relation indirecte (on aurait ici une position à la Fodor où la relation entre nom et objet nommé passe par la contrepartie du nom dans le «langage de la pensée». Il est cependant douteux que cette contrepartie puisse être assimilée à quelque chose qu'il est raisonnable d'appeler «la connotation du nom», surtout quand une telle contrepartie est, pour employer le langage de Fodor, «syntaxiquement simple»). L'idée que la nominalisation soit une relation directe entre le nom et l'objet nommé est tout à fait plausible; celle que le «corps» de la fonction de nominalisation soit pour ainsi dire «vide» semble beaucoup plus difficile à soutenir (l'idée naïve que les noms s'attachent directement à ce qu'ils nomment n'est pas une théorie de la nominalisation, parce qu'elle n'explique pas ce qu'il y a de commun entre la relation de «Socrate» avec ce qu'il nomme et celle de «London» avec ce qu'il nomme: elle ne dit rien sur la relation de nominalisation, excepté le fait banal qu'il s'agit d'une relation qui lie chaque nom à ce qu'il nomme – et, peut être, le fait moins banal que rien d'autre ne peut être dit de la nominalisation)³. D'ailleurs, plusieurs

3 On pourrait demander *pourquoi* une théorie de la nominalisation est nécessaire. On pourrait répondre qu'il fut un temps où il n'y avait pas de noms. Comme les noms sont des

défenseurs de la référence directe – *in primis* Kripke lui-même – ne renoncent pas à structurer le corps de la relation de nominalisation, seulement ils ne mettent dans la structure rien d'intensionnel (il n'est pas aussi certain qu'ils n'y mettent dedans rien de *sémantique*: la relation de nominalisation n'est pas selon Kripke une relation physique, car le procès de baptême et transmission du nom n'est pas pleinement naturalisable).

Mise à part la question de la nature directe ou indirecte de la relation de nominalisation, le problème de la signification connotative des noms a souvent été faussement identifié, ou au moins inconsciemment confondu, avec le problème de la synonymie entre noms et descriptions définies. De ce point de vue, décider si «Aristote» a une connotation serait la même chose que décider si «Aristote» abrège, camoufle ou remplace quelque chose comme «l'auteur de la *Métaphysique*». Or, cela n'est absolument pas certain: même s'il était vrai que les noms ne puissent pas être synonymes de descriptions définies sans avoir une connotation, ils pourraient néanmoins avoir une connotation sans être synonymes de descriptions définies. Au sens général, un terme singulier a une connotation si et seulement s'il exprime des propriétés et dénote *quelque chose* qui a ces propriétés. Il est synonyme d'une description définie si et seulement s'il exprime des propriétés et dénote *la seule chose* qui a ces propriétés. Pour qu'un terme singulier ait une connotation, il suffit donc qu'il y ait des propriétés

choses qui nomment d'autres choses, ils ont dû commencer à exister quand quelque chose ou quelqu'un les a «accrochés» à ce qu'ils nomment. On peut donc se demander ce qui fait en sorte qu'un nom puisse être accroché à ce qu'il nomme. La réponse ne peut pas être «le fait qu'il soit le nom qu'il est», parce que toute chose pourrait être ce nom, même un geste, un crayon ou un oursin le pourraient: il n'y a aucune propriété intrinsèque qui puisse distinguer ce qui est un nom de ce qui ne l'est pas – et *a fortiori*, il n'y a aucune propriété intrinsèque qui puisse distinguer ce qui est le nom d'une chose de ce qui ne l'est pas (seule la relation de nominalisation peut faire que quelque chose soit un nom de quelque chose). Donc, il y a une question épistémologique et une non épistémologique. La question épistémologique est: «Comment peux-tu savoir que “London” est un nom de Londres? Comment peux-tu savoir qu'il n'est pas un nom de Paris? Est-ce que tu pourrais le savoir tout de même, si tu ne savais pas que ce que “London” nomme doit avoir certaines propriétés? Est-ce que tu pourrais le savoir tout de même, si tu ne connaissais pas la *connotation* de “London”?». Et la question non épistémologique est: «Comment “London” peut-il être un nom de Londres? Pourrait-il nommer Londres sans exprimer des propriétés qu'un objet doit satisfaire pour être nommé par “London”?»

que le terme singulier exprime et que son référent (s'il en existe un) possède. Pour qu'un terme singulier soit synonyme d'une description définie, au contraire, quelque chose de plus est demandée: il ne suffit pas que le référent du terme ait les propriétés que le terme exprime, il faut encore qu'il soit la *seule chose* à les avoir.

Si cela est vrai, alors être un terme singulier connotatif *ne signifie pas* être synonyme d'une description définie. Mais ceci n'équivaut pas encore à dire qu'*il pourrait* y avoir des termes singuliers connotatifs qui ne sont synonymes d'aucune description définie, et moins encore à dire que de tels termes existent *dans les faits* (avoir trois côtés ne signifie pas avoir trois angles, mais ceci n'équivaut pas à dire qu'*il pourrait* y avoir des *trilatéraux* qui ne sont pas des triangles, et moins encore à dire qu'*en fait* il y a des figures de ce type). En effet, il y a un argument assez simple qui conduit à conclure qu'un terme singulier *doit* être synonyme d'une description définie. Cet argument s'appuie sur deux prémisses. Première prémisses: tout terme singulier dénote exactement un individu soit ne dénote rien. Deuxième prémisses: la connotation de tout terme détermine sa dénotation (comme la connotation d'un terme est selon Frege tout simplement «une manière de donner» sa dénotation, deux termes singuliers ne peuvent pas avoir la même connotation et des dénotations différentes). Maintenant posons l'hypothèse absurde que les propriétés exprimées par un terme singulier (la «connotation» du terme) soient possédées par deux (ou plusieurs) individus en même temps. Le terme singulier ne peut pas les dénoter tous les deux, sinon il ne serait pas un terme singulier. Donc, ou il ne dénote aucun des deux, ou il en dénote exactement un. Mais il ne peut pas en dénoter exactement un. En effet, s'il dénotait exactement un des deux, sa connotation ne pourrait suffire à déterminer lequel (chacun des objets aurait toutes les propriétés que le terme «exprime»). Cependant la deuxième prémisses dit que la connotation d'un terme *doit déterminer* sa dénotation. Par conséquent, le terme singulier doit être dénué de référent. On peut donc tirer la conclusion suivante: rien ne peut être le référent d'un terme singulier connotatif sans être la *seule chose* à avoir les propriétés

exprimées par ce terme. C'est-à-dire: tout terme singulier pourvu de connotation est synonyme d'une description définie.

Il n'est pas si facile d'attaquer cet argument du côté de l'exactitude formelle, mais la deuxième prémisse peut être mise en doute: si un terme singulier a une connotation, celle-ci est certes nécessaire pour déterminer sa dénotation, cependant, elle n'est peut-être pas *toujours* suffisante. Et dans le cas des noms propres, on pourrait précisément soutenir qu'elle ne l'est pas: les noms propres ont une connotation – ils expriment des propriétés que leur référent doit avoir – et ils ne dénoteraient pas ce qu'ils dénotent s'ils n'avaient pas la connotation qu'ils ont. Néanmoins leur dénotation n'est pas déterminée *seulement* par leur connotation. Une conséquence est que deux noms peuvent avoir la même connotation et des dénotations différentes: ils peuvent exprimer exactement les mêmes propriétés et néanmoins dénoter des objets différents (chacun desquels a toutes les propriétés exprimées par le terme ou, indifféremment, leur conjonction logique).

Des thèses semblables ont été soutenues par Geach (1980: § 16) autour de la deuxième moitié des années cinquante. Dans leur ensemble, elles ébauchent les contours d'une théorie *minimaliste* de la connotation des noms propres, et en même temps d'une théorie *mixte* de ce qui détermine la référence des noms – ce qui fait en sorte que les noms ont exactement la référence qu'ils ont – une théorie selon laquelle la relation de nominalisation n'est ni purement connotative ni purement non connotative. Quelle qu'elle soit une telle théorie doit inclure une réponse à un certain nombre de questions telles que: quel rôle joue la connotation d'un nom dans la détermination de sa dénotation? Outre la connotation d'un nom, qu'est ce qui détermine sa dénotation? Et comment cette «chose» supplémentaire (quelle qu'elle soit) pourrait interagir avec l'autre – la connotation du nom – pour déterminer sa dénotation? Ces questions ne sont pas simples, parce qu'on ne peut véritablement pas penser que la connotation d'un nom (les propriétés qu'il exprime) se limite à resserrer le domaine de ses dénotations possibles: si la dénotation d'un nom était indéterminée, il ne serait pas facile de voir comment une information limitée (par exemple qu'il s'agit d'une chose rouge) pourrait suffire à la déterminer. Et d'autre part, si la dénotation d'un terme

singulier cesse de dépendre de sa connotation quand le domaine de ses référents possibles a été limité (par exemple à l'ensemble des choses rouges), il est alors difficile de deviner pour quelle raison la connotation du nom devrait être nécessaire pour «choisir» sa dénotation dans des domaines de plus en plus large (comme celui des choses colorées, ou des choses solides, ou des choses *simpliciter*). Ainsi, l'idée que la connotation d'un nom est nécessaire mais insuffisante à déterminer sa dénotation ne peut pas se réduire à la thèse simple que les noms propres expriment des conditions descriptives générales (descriptions indéfinies), et que ces conditions doivent être satisfaites par les objets que les noms nomment.

2. Une articulation possible entre généralité et individualité

Une réponse bien connue à ce type de problèmes – en fait la seule qui ait jamais été donnée – se base essentiellement sur la notion de «critère d'identité». Frege, qui fut le premier à formuler avec clarté la notion, fonda sur elle la spécificité sémantique des termes singuliers en regard de toutes les autres expressions: pour être un terme singulier, une expression doit être liée à un «critère d'identité», c'est-à-dire une méthode pour établir quand une autre expression dénote le même objet⁴. Cette idée ne s'éteint pas avec Frege: on la retrouve dans le Wittgenstein des *Recherches*, elle devient centrale chez Geach, avec la thèse de la relativité de l'identité, et conduit – traduite dans le «mode matériel du discours» – au fameux précepte de Quine «No entity without identity». Au sein de la littérature philosophique du siècle dernier, elle apparaît sous une grande variété de formes. Un trait commun de celle-ci est l'idée que les critères d'identité «attachés» aux noms propres ont quelque chose à faire avec la classification des objets en sortes ou catégories. Quelques philosophes s'expriment en ce sens en disant qu'à tous les noms propres qui dénotent des objets de la même sorte est attaché «le même critère d'identité» (par exemple, le même critère d'identité est attaché à «Tibre» et à

4 Le *locus classicus* est le paragraphe 62 des *Grundlagen der Arithmetik*.

«Pô», parce que ces noms sont tous deux des noms de fleuve)⁵. *Grosso modo*, l'intuition qui soutient cette idée est la suivante: si le nom «Tibre» est un nom de fleuve (si le Tibre est un fleuve), pour être identique au Tibre une chose doit être le même fleuve que le Tibre, c'est-à-dire – vraisemblablement – avoir la même source que le Tibre, être spatio-temporellement contigu au Tibre et peut être avoir un parcours partiellement semblable à celui du Tibre⁶ (mais pas contenir la même eau, ou avoir la même longueur, ou passer par les mêmes villes, parce que le même fleuve peut à des instants divers contenir des volumes d'eau différents, ou avoir des longueurs différentes, ou passer par des villes différentes).

Néanmoins, l'idée qu'à tous les noms d'objets de la même sorte soit associé le même critère d'identité est, si on l'entend à la lettre, évidemment fausse. En effet, au moins au sens propre, les critères d'identité exprimés par les énoncés «Une chose quelconque est identique au Tibre si et seulement si elle est un fleuve qui a la même source que le Tibre» et «Une chose quelconque est identique au Pô si et seulement si elle est un fleuve qui a la même source que le Pô» ne sont pas *les mêmes*. Ils sont les mêmes critères seulement au sens figuré c'est-à-dire comme des instances diverses d'un critère général d'identité valable pour les fleuves, un critère qui est attaché au prédicat sortal «fleuve» et dit à peu près que n'importe quelle chose x est identique à n'importe quel fleuve y si et seulement si x est un fleuve qui a la même source que y . La relation entre le critère d'identité *générale* attaché au prédicat sortal «fleuve» et le critère d'identité *individuel* attaché au nom «Tibre» est analogue au rapport entre les énoncés «les chiens aboient» et «Lassie aboie»: le deuxième énoncé est une instance du premier, attendu que Lassie est un chien.

Prenons l'axiome d'extensionnalité en théorie des ensembles. Il n'est rien d'autre qu'un critère d'identité pour les ensembles: un ensemble a est identique à un ensemble b si et seulement si a et b ont les mêmes membres. En symbolisme:

5 Voir surtout Dummett 1973, chap. IV.

6 Il n'est pas difficile de trouver des contre-exemples et cela montre jusqu'à quel point, il est compliqué de formuler des critères d'identité vraiment *convaincants* pour les fleuves de même que pour la majorité des objets ordinaires.

$$(1) (\forall x)(\forall y)[(x = y) \leftrightarrow (\forall z) (z \in x \leftrightarrow z \in y)],$$

où les variables «x» et «y» prennent leurs valeurs sur un domaine d'ensembles. En rendant *explicite* la quantification sur les ensembles, on peut modifier (1) comme suit:

$$(1') (\forall x)(\forall y)[(Sx \wedge Sy) \rightarrow ((x = y) \leftrightarrow (\forall z) (z \in x \leftrightarrow z \in y))],$$

où S est la propriété d'être un ensemble. Or, supposons que «s» soit le nom propre d'un ensemble (par exemple, l'ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre). Le critère individuel attaché à «s» sera alors une instance du critère *général* (1) attaché à «ensemble» en l'occurrence:

$$(2) (\forall x)[(x = s) \leftrightarrow (\forall z) (z \in x \leftrightarrow z \in s)],$$

où «x» prend toujours sa valeur sur un domaine d'ensembles. En rendant explicite la quantification sur les ensembles, on peut modifier (2) comme il suit:

$$(2') (\forall x)[(Sx) \rightarrow ((x = s) \leftrightarrow (\forall z) (z \in x \leftrightarrow z \in s))],$$

qui est une instance de (1'), attendu que s est un ensemble.

Or, il y a des prédicats sortaux auxquels ont été attachés des critères d'identité qui n'ont pas la forme de (1) ou de (1'). Un exemple bien connu est représenté par le critère d'identité de Frege pour les directions: la direction d'une droite x est identique à la direction d'une droite y si et seulement si x et y sont parallèles. En symbolisme:

$$(3) (\forall x)[(\forall y) (Lx \wedge Ly) \rightarrow ((dx = dy) \leftrightarrow xRy)],$$

où L est la propriété d'être une droite, dx est la direction de x et R est la relation de parallélisme. Alors que (1) et (1') quantifient précisément sur les entités dont ils expliquent les conditions d'identité (les ensembles) et disent que ces entités sont identiques si et seulement si *elles* ont une certaine relation d'équivalence (l'équiextensionnalité), (3) quantifie sur des entités différentes de celles dont il explique les conditions d'identité (il quantifie sur les *droites* et donne des conditions d'identité valables pour les *directions*). De plus, il dit que des entités de la deuxième catégorie (les

directions) sont identiques entre elles si et seulement si les entités de la première catégorie dont elles sont les fonctions (les droites dont elles sont les directions) entretiennent une certaine relation d'équivalence (le parallélisme).

Les critères d'identité tels que (1) et (1') ont été appelés «critères d'identité à un niveau», alors que les critères comme (3) ont été appelés «critères d'identité à deux niveaux»⁷. On a beaucoup discuté durant la dernière décennie afin de déterminer si les critères à un niveau sont en quelque sens «plus fondamentaux» que les critères à deux niveaux ou vice versa, et enfin pour savoir si les critères à deux niveaux sont traduisibles ou intraduisibles en critères à un niveau⁸. Cette discussion dépasse largement le cadre de ce travail, mais je voudrais mentionner un point qui a été généralement passé sous silence: un critère d'identité à deux niveaux comme (3) n'a pas pour instances des critères d'identité individuels comme (2), et il n'est pas du tout facile de voir de quels critères d'identité individuels il autorise la production. En supposant que a est le nom propre d'une direction particulière, et d^{-1} la fonction inverse de d (c'est-à-dire la fonction qui associe y à x si et seulement si d associe x à y), (3) pourrait peut être engendrer le critère d'identité suivant pour a :

$$(4) (\forall x)[(Lx) \rightarrow ((dx = a) \leftrightarrow x R d^{-1}a)],$$

où $d^{-1}a$ est la chose dont a est la direction et l'énoncé entier dit que la direction d'une droite x quelconque est identique à a si et seulement si x est parallèle à la chose (une droite particulière) dont a est la direction. Le problème évident est que, alors que d associe une droite à une seule direction, d^{-1} associe à une direction plusieurs droites (toutes les droites qui ont cette direction), de sorte que $d^{-1}a$ ne peut pas être un terme singulier («ce dont x est la direction» est au mieux une description définie «impropre» au sens russellien. Or la relation de parallélisme ne peut porter qu'entre des objets singuliers. Cela montre que (4) est un énoncé syntaxi-

7 Cette terminologie a été introduite pour la première fois par Timothy Williamson 1990, 145 ss.

8 Voir par exemple Williamson 1990, 1991; Lowe 1989a.

quement mal formé⁹. Une façon possible de remédier à cette difficulté consiste à remplacer d^{-1} par une fonction f qui associe à chaque direction *une seule et une seule* des droites dont elle est la direction (en supposant par exemple que le choix soit tout à fait casuel)¹⁰. Le résultat du remplacement de d^{-1} par f dans (4) donnerait lieu à un énoncé syntaxiquement bien formé, que nous pourrions appeler (4'). Toutefois, malheureusement, la fonction f n'est pas l'inverse de d (comme d^{-1} l'était), et donc (4') s'avère avoir été formulé à l'aide d'un vocabulaire non logique qui ne figure pas dans (3). Remplacer d^{-1} par f équivaut donc à couper tout lien formel entre (3) – le critère d'identité générale pour les droites – et le critère d'identité individuel pour cette direction particulière qu'est a ¹¹.

La morale de cette histoire pourrait être qu'il est très difficile (sinon impossible) d'expliquer la relation entre les critères d'identité attachés à des termes généraux comme «direction» ou «fleuve» et les critères d'identité attachés à des termes singuliers dénotant des choses de ces sortes là (des directions ou des fleuves) et ceci sans lier aux termes généraux des critères d'identité à *un* niveau. Dans mon exemple, il n'y a aucune relation *formelle* entre (3) et (4'), alors qu'il y en a une très directe entre (1) et (2): *formellement*, (3) n'implique pas (4'), alors que (1) implique (2). Au mieux, la relation entre (3) et (4) est *analytique*, c'est-à-dire fondée sur des relations entre le sens des mots non logiques qui figurent dans (3) et le sens des mots non logiques qui figurent dans (4'). Ainsi, assigner aux prédicats sortaux des critères

9 Là où R est une relation biunivoque, ce problème ne se pose évidemment pas, mais il existe pour bon nombre des critères à deux niveaux formulés par Frege (où R n'est pas biunivoque), comme l'axiome V des *Grundgesetze* (qui est la source du paradoxe russellien concernant la classe de toutes les classes normales), ou encore le critère d'identité pour les nombres naturels.

10 Je néglige ici des difficultés évidentes concernant f . Le problème principal est que, même si f reste parfaitement calculable – attendu que la calculer serait aussi simple que de tirer au sort – elle ne pourrait pas être calculée plus d'une fois, parce que les résultats de deux tirages au sort sont presque toujours différents.

11 Le même problème concerne un autre remplaçant possible de (4):

(4'') $(\forall x)[(Lx) \rightarrow ((dx = a) \leftrightarrow (\forall y)(aQy \rightarrow y R x))]$,

qui peut être lu comme suit: la direction d'une droite quelconque est identique à a si et seulement si chacune des droites dont a est la direction est parallèle à x . De même que (4'), (4'') est formulé à l'aide d'une terminologie non logique qui ne figure pas dans (3).

d'identité à deux niveaux équivaut à compliquer sensiblement les relations entre critères *généraux* et critères *individuels* d'identité. Dans la suite de ce travail, je me concentrerai sur l'idée qu'aux termes généraux substantifs comme «fleuve», «chat» et «direction» sont attachés des critères d'identité à *un* niveau et que les critères d'identité individuels attachés à des noms dénotant des individus de ces sortes là (des fleuves, des chats ou des directions) sont de simples *instances* des critères à un niveau susmentionnés.

Cela dit, considérons l'idée que la connotation d'un nom propre *est* un critère d'identité tel que (2). Et considérons, d'autre part, l'idée que la connotation d'un nom propre est identique à celle d'une description définie. Une question très intéressante est alors la suivante: en quoi convergent et en quoi divergent ces deux idées? Elles convergent dans la mesure où elles suggèrent que la connotation d'un nom propre se ramène à un critère d'identité, mais elles divergent dans la mesure où elles représentent différemment la forme d'un tel critère: si les noms propres étaient synonymes de descriptions définies, leur connotation serait un critère d'identité, mais pas un critère d'identité tel que (2).

Il n'y a pas de doute que les descriptions définies expriment des critères d'identité pour leurs référents: *comprendre* la description définie «l'ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre» équivaut à comprendre que le référent de la description – s'il y en a un – est identique à toute chose qui est *un* ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre. La structure logique d'un tel critère peut être représentée comme suit:

$$(5) (\forall x)[(x = s) \leftrightarrow Px],$$

où *s* est le référent de la description définie et *P* est la somme logique d'un certain nombre positif de propriétés (quatre dans ce cas: la propriété d'être un ensemble, la propriété de contenir Vivaldi, la propriété de contenir Kafka et la propriété de ne contenir rien d'autre)¹².

12 J'ai dit que la description définie «l'ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre» exprime un critère d'identité ayant la forme de (5). Toutefois, si on assume qu'un critère d'identité comme (1) fait partie de la *signification* du prédicat sortal

(2) et (5) disent chacun quand une chose quelconque est identique à *s*. (5) pourtant n'a pas la même forme que (2): il est un critère d'un type tout à fait différent. Mais la seule différence entre (2) et (5) est dans leur côté droit. En particulier le côté droit de (2) mentionne *s*, alors que celui de (5) ne le mentionne pas. La vérité du côté droit de (5) dépend donc *uniquement* de *x* (des propriétés de *x*), alors que la vérité du côté droite de (2) dépend *aussi* de *s* (des propriétés de *s*). Comme les côtés droits de (2) et (5) disent quand un *x* quelconque est identique à *s*, ce que la différence suggère est que (5) fait dépendre l'identité entre *s* et *x* *uniquement* de la nature de *x*. (2) par contre la fait dépendre *aussi* de la nature de *s*. (5) dit qu'une chose est identique à *s* si et seulement si *elle* a certaines propriétés, alors que (2) dit que, *si s a certaines propriétés*, alors une chose est identique à *s* si et seulement si elle a les mêmes propriétés (mais (2) ne dit pas *lesquelles*). Ainsi, (2) ne dit pas – *tout seul* – comment une chose doit être pour être identique à *s*, il le dit seulement avec certaines informations concernant *s*, des informations qui doivent être trouvées en dehors du critère lui-même. Une manière épistémique de présenter le même point est la suivante: supposons que la question consiste à déterminer si un ensemble *s** est identique à l'ensemble *s*. Connaître (2) ne nous aide absolument pas à dire quels sont les membres que *s** doit avoir pour être identique à *s*. Et savoir que

$$(2^*) (\forall x)[(x = s^*) \leftrightarrow (\forall z) (z \in x \leftrightarrow z \in s^*)]$$

n'ajoute aucune information nouvelle (que nous ne sachions, (2) et (2*) pourraient être le même critère – la même instance de (1) – si *s* et *s** étaient le même ensemble). Tant qu'on ne sait pas quels sont les membres de *s*, (2) ne dit pas quels membres un ensemble quelconque doit avoir pour être identique à *s*. Un critère d'identité comme (2) n'est rien d'autre qu'un mécanisme qui, *une fois données des informations sur s* (et pas uniquement sur *x*), permet de produire des assertions d'identité. Le critère ne contient pas lui-même ces informations; il n'explique pas même comment les trouver.

«ensemble», il s'ensuit que la description ne se limite pas à exprimer un critère comme (5), mais également en même temps un critère comme (2).

On dit qu'un critère d'identité pour un objet a est «ouvert» si et seulement s'il fait dépendre l'identité d'une chose avec a de quelques propriétés de a , mais sans dire quelles sont les propriétés de a . Un critère d'identité pour un objet a est «fermé» si et seulement s'il n'est pas ouvert, c'est-à-dire s'il ne fait pas dépendre l'identité d'une chose avec a de quelques propriétés de a , ou bien s'il dit quelles sont les propriétés de a . Un critère ouvert nécessite donc des informations externes d'une autre manière que ne le fait un critère fermé. Un critère d'identité ouvert pour un objet a peut toujours être fermé. Il suffit d'y adjoindre certaines informations sur a . Par exemple, on peut obtenir un critère d'identité fermé pour s , en ajoutant à (2) l'information que s est P (c'est-à-dire qu'il contient Vivaldi, Kafka et rien d'autre):

$$(2+) \forall x[(x = s) \leftrightarrow (\forall z)(z \in x \leftrightarrow z \in s) \wedge Ps].$$

Or, il est facile de voir que (2+) implique (5). Mais (5) n'implique pas (2+) car il n'implique même pas (2). En effet, (2) nous apprend quelque chose au sujet de (5) que ce dernier ne dit pas lui-même. (2) nous dit que (5) est un critère qui ne peut s'appliquer qu'à une seule et unique entité. Nous avons la certitude qu'il ne peut y avoir qu'un seul ensemble auquel appartient Vivaldi, Kafka et rien d'autre, autrement dit que (5) ne peut s'appliquer qu'à une seule entité. Or, qu'est-ce qui nous autorise à être tellement certains? Le fait que deux ensembles différents ne peuvent pas avoir les mêmes membres. Or c'est précisément ce que dit (1) d'une manière générale et (2) à propos de l'ensemble s . Par l'intermédiaire de (2), c'est donc (1) qui nous certifie qu'au maximum un objet peut passer (5) – et donc que «l'ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre» est une description définie *propre* (au sens russellien).

Ce que l'exemple montre est l'existence d'un lien essentiel entre les critères individuels fermés comme (5) et les critères généraux comme (1). Il nous semble important de comprendre plus précisément la nature de ce lien. Je dis qu'un critère d'identité est «individuant» dans un monde possible M (c'est-à-dire qu'il arrive à distinguer un habitant de M de tous les autres habitants de M) si et seulement s'il spécifie des propriétés – pures

ou impures¹³ – dont la somme logique est satisfaite en M par un seul objet¹⁴. Un critère d'identité individuante dans au moins un monde peut être dit *fortement individuant* si et seulement si la somme logique des propriétés qu'il exprime (pures ou impures) est satisfaite par un seul objet – pas nécessairement le même – en chacun des mondes possibles où elle est satisfaite par quelque chose. Il peut être dit *rigidement individuant* si et seulement si la somme logique des propriétés qu'il exprime est satisfaite par le même objet en tous les mondes possibles où elle est satisfaite par quelque chose¹⁵. Par exemple, «l'actuel roi d'Espagne» exprime un critère individuant dans le monde réel mais ni rigidement ni fortement individuant (en quelque monde possible, la constitution espagnole pourrait permettre à quelque instant la coexistence de deux rois), «la circonférence de la terre à l'équateur» exprime un critère fortement mais pas rigidement individuant, alors que «l'ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre»

-
- 13 La propriété d'être rouge peut être dite «pure» au sens d'être simplement qualitative, alors que celle d'être un élève de Platon peut être dite «impure» au sens d'inclure la référence à un objet particulier. La distinction présente des difficultés que nous ne pouvons aborder dans l'espace de cet article.
- 14 Si une description définie exprime un critère d'identité *individuante* dans un monde M , alors elle est soit *propre* soit *dénotante* en M (c'est-à-dire que pas plus d'une chose satisfait les prédicats de la description dans le monde M , et en outre quelque chose satisfait ces prédicats en M). Donc, si les prédicats spécifiés par un critère d'identité ne sont satisfaits par rien dans un monde M , le critère ne peut pas être dit individuant en M . Par exemple, le critère d'identité exprimé par «l'actuel roi de France» n'est pas individuant dans le monde réel.
- 15 Pour simplifier, j'ai omis le niveau temporel. Mais j'aurais pu dire: un critère d'identité est *individuant dans un monde M à un instant t* si et seulement si la somme logique des propriétés qu'il spécifie est satisfaite en M par un seul objet à l'instant t ; il est *individuant dans un monde M (simpliciter)* si et seulement si la somme logique des propriétés qu'il spécifie est satisfaite en M par un seul objet en tous les instants auxquels elle est satisfaite par quelque chose; il est *fortement individuant* si et seulement si la somme logique des propriétés qu'il spécifie est satisfaite par un seul objet dans tous les mondes possibles et à tous les instants auxquels elle est satisfaite par quelque chose. La notion de critère rigidement individuant se divise en deux comme celle de critère fortement individuant: un critère d'identité est *rigidement individuant dans un monde M* si et seulement si la somme logique des propriétés qu'il spécifie est satisfaite en M par le *même* objet à tous les instants auxquels elle est satisfaite par quelque chose; et il est *rigidement individuant* si et seulement si la somme logique des propriétés qu'il spécifie est satisfaite en M par le *même* objet en tous les mondes possibles et à tous les instants auxquels elle est satisfaite par quelque chose.

exprime un critère d'identité fortement et rigidement individuante (toutes les descriptions définies rigides expriment des critères d'identité fortement et rigidement individuants pour leurs référents)¹⁶.

Puisque (1) exprime que deux ensembles ne peuvent être différents en ayant les mêmes membres, il implique qu'un critère fermé comme (5) soit fortement individuante: les propriétés que (5) spécifie ne peuvent pas être possédées par deux individus différents dans le même monde, et donc, en particulier aussi dans le monde réel¹⁷. En bref, leur somme logique a une extension qui est dans chaque monde ou vide ou occupée *exactement* par un

-
- 16 Voilà quelques conséquences des définitions données: (i) si un critère d'identité n'est pas individuante en M , il n'est pas dit qu'il soit faux en M (la somme logique des propriétés spécifiées par le critère pourrait n'être possédée par rien en M ; dans ce cas, les deux moitiés du critère seraient fausses en M pour tout x et le critère même, ayant la forme d'une équivalence, serait vrai). Mais un critère d'identité non individuante en M est faux en M si plus d'un individu de M possède les propriétés spécifiées par le critère (en ce cas, en effet, le critère implique que deux individus différents soient identiques au même individu, ce qui est impossible du fait de la transitivité de l'identité). (ii) Si un critère n'est pas fortement individuante, il doit être faux dans au moins un monde possible (en bref, il n'est pas nécessaire). Dans ce cas, en effet, il doit y avoir au moins un monde où les propriétés spécifiées par le critère sont possédées en même temps par deux individus différents, que le critère autorise à traiter comme identiques au même individu, ce qui doit être faux. Au contraire, un critère fortement individuante est vrai dans tous les mondes, c'est-à-dire qu'il est nécessaire. (iii) Un critère *fortement individuante* n'est pas forcément *individuante dans tous les mondes*. Il s'agit d'un critère qui dans aucun monde n'est satisfait par plus d'un objet, mais il pourrait y avoir un monde où il n'est satisfait par rien, ce qui le rend non individuante dans ce monde. (iv) Un critère *fortement individuante* n'est pas forcément *rigidement individuante*: Il pourrait se passer que dans chaque monde le critère soit vrai et individuante, mais les propriétés qu'il spécifie seraient satisfaites par des choses diverses dans les différents mondes où elles sont satisfaites par quelque chose. Naturellement, le contraire est vrai: tout critère rigidement individuante est *a fortiori* fortement individuante.
- 17 (2) n'implique pas à lui seul que (5) soit rigidement individuante. Il faut ajouter l'assomption que «Vivaldi» et «Kafka» sont des désignateurs rigides. S'ils ne l'étaient pas, alors Vivaldi en M pourrait être numériquement différent de Vivaldi en M' et l'ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre en M pourrait être différent de l'ensemble auquel appartiennent Vivaldi, Kafka et rien d'autre en M' . En outre, (2) n'implique pas que (5) soit individuante dans le monde réel (c'est-à-dire qu'il dénote un seul objet dans le monde réel), parce qu'il n'implique pas que, dans le monde réel, il y ait quelque chose qui satisfait (5) – il implique seulement que, dans le monde réel, pas plus d'une chose ne peut satisfaire (5).

objet. Par conséquent, en tous les mondes où le prédicat P figurant en (5) a une référence, il a une référence *singulière* (en d'autres termes, «le P» est une description définie *propre* dans tous les mondes).

Si tout cela est vrai, on pourrait tirer la morale générale suivante: seuls des critères d'identité exprimés par des prédicats sortaux peuvent faire en sorte qu'une expression de forme «le P» soit une description définie *propre*, c'est-à-dire une expression qui, si elle a une référence, alors celle-ci est *singulière*. La notion de référence *singulière* reste donc entièrement fondée sur l'existence de critères généraux comme (1) – et de critères individuels ouverts comme (2). Il ne peut y avoir aucune évidence qu'on puisse se référer à un objet singulier en employant «le P» qui ne soit fondée sur le fait que le P appartient à une certaine sorte d'objet (et donc sur un critère d'identité comme (1), capable d'attester que deux objets différents de cette sorte ne peuvent pas être tous les deux P). Ainsi, un prédicat sortal doit être contenu implicitement ou explicitement dans «P» – autrement il n'y aurait aucune liaison entre le critère d'identité fermé exprimé par la description définie et un critère d'identité général capable de certifier que le critère fermé est fortement individuante. Ceci est précisément à la base de l'idée que la notion de type ou de sorte et celle d'individu ne sont en fait que deux faces différentes d'une même médaille: de même que tout individu est nécessairement un individu d'une certaine sorte, toute sorte est nécessairement une sorte d'individus¹⁸.

À première vue, cette morale pourrait paraître excessive, car le fait qu'une description définie soit propre dans le monde réel semble souvent dépendre *uniquement* du monde et absolument pas d'un critère tel que (1). Ceci est le cas des descriptions définies qui sont individuantes dans le monde réel sans être fortement individuantes, comme «la maison au fond du sentier» (supposant qu'il y ait une et une seule maison au fond du sentier). Il est clair que le critère d'identité exprimé par «la maison au fond du sentier» n'est pas fortement individuante (au fond du sentier il pourrait y avoir une maison, deux maisons, ou un village entier). Et il n'est pas fortement individuante parce que le prédicat sortal «mai-

18 Une défense systématique de cette idée se trouve chez Lowe 1989b, 1997.

son» n'exprime aucun critère d'identité ouvert qui soit capable d'interdire que deux maisons différentes puissent toutes les deux posséder la propriété de se trouver au fond du sentier (au même sens auquel deux ensembles différents ne peuvent pas tous les deux posséder la propriété d'avoir comme membres Vivaldi, Kafka et rien d'autre).

Il semble donc que, pour déterminer si «la maison au fond du sentier» est individuante dans le monde réel, le critère d'identité général attaché à »maison» – quelque qu'il soit – ne peut jouer aucun rôle. Il *semble*, mais en fait il est improbable que cela soit vrai. En effet, comment le monde doit-il être fait pour qu'il y ait *une seule* maison au fond du sentier? Ou bien (version épistémologique de la même question): quand, lorsqu'on arrive au fond du sentier, peut-on dire qu'il y a *une seule* maison? Cela dépend de quelle sorte de chose est une maison. En d'autres termes, cela dépend de la façon dont le prédicat «maison» *divise son extension*. Par exemple, les moitiés d'une maison sont-elles elles-mêmes des maisons? Des maisons attachées doivent-elles être comptées comme *une* maison? Doivent-elles être comptées comme une maison si et seulement si on peut aller de l'une à l'autre sans passer par la rue? Les étages d'un même bâtiment doivent-ils être comptés comme *une* maison? Deux maisons différentes peuvent-elles partager des parties communes? Peuvent-elles, par exemple, partager une chambre, un cabinet de toilette ou un couloir? Peuvent-elles occuper une même portion d'espace en même temps?

Ces questions sont du même type que celles auxquelles les critères d'identité susmentionnés concernant les ensembles répondent (par exemple, «deux ensembles différents peuvent-ils partager tous leurs membres?», «peuvent-ils en partager quelques-uns?», etc.). Et toute réponse à des questions de ce type doit prendre la forme d'un critère général comme (1) – par exemple «une maison *a* et une maison *b* sont la même maison si et seulement si elles partagent une pièce commune»¹⁹. Ni «eau» ni «rouge» ne nous donnent des règles de ce type. Pourtant seules

19 Naturellement, je n'entends pas dire que ceci est un critère d'identité acceptable pour les maisons (même s' il s'agit peut être d'une partie d'un tel critère).

les règles de ce type peuvent nous permettre de diviser un village en maisons et puis de compter les maisons de ce village. Seules des règles de ce type peuvent nous permettre de dire qu'il y a une seule maison au fond du sentier (et donc que «la maison au fond du sentier» est une description définie *propre*). Si parfois on n'arrive pas à dire qu'une maison *a* et une maison *b* sont la même maison, si on n'arrive pas toujours à compter les maisons, si on n'arrive pas à dire qu'une seule maison se trouve au fond du sentier (même lorsque nous avons un accès épistémologique assez précis pour déterminer ce qui existe au fond du sentier), cela peut dépendre uniquement du fait que les règles pour compter les maisons sont beaucoup moins précises que celles qui permettent de compter les ensembles (mais ce n'est pas une raison suffisante pour soutenir qu'il n'y a pas de règles pour compter les maisons. Même les règles pour décider si quelque chose est une maison sont moins précises que celles qui concernent les ensembles, pourtant personne ne voudrait soutenir qu'il n'y a pas de règles pour décider si quelque chose est ou n'est pas une maison).

Dans le paragraphe précédent, j'ai dit qu'une théorie *mixte* de la nominalisation est une théorie ni purement connotative ni purement non connotative de ce qui détermine la référence des noms propres (ce qui fait en sorte qu'un nom propre nomme précisément ce qu'il nomme et non pas autre chose). Il s'agit de l'idée que les noms ont une connotation qui, bien que nécessaire, reste insuffisante pour déterminer leur dénotation. Désormais, nous aurons quelques éléments de plus pour imaginer ce que peut être une telle théorie. Les points clef pourraient en être esquissés comme suit. Un nom propre tel que «Tibre» a une connotation qui se réduit à un critère d'identité individuel pour le référent du nom. Ce critère individuel est une *instance* d'un critère d'identité général, exprimé par un prédicat sortal comme «fleuve» pour les membres de son extension. En outre, il est un critère d'identité *ouvert*, c'est-à-dire qu'il dit comment quelque chose doit être pour être identique au référent du nom uniquement en présence de certaines informations sur le référent du nom – des informations qui ne peuvent pas être trouvées dans le critère, mais éventuellement en dehors de celui-ci. En tant qu'ouvert, le critère d'identité exprimé par un nom n'est pas suffisant à distinguer le référent du

nom de toute autre chose. Toutefois, celui-ci est nécessaire, parce qu'aucun critère d'identité fermé (exprimé par une description définie) ne peut être *individuant* – c'est-à-dire distinguer une chose de toutes les autres – sinon en vertu d'un critère ouvert comme (2), et donc du critère général d'identité dont le critère ouvert est une instance. En l'absence de critères généraux comme (1) – et donc de leurs instances comme (2) – aucune information sur le référent d'un nom ne peut arriver à le distinguer de toute autre chose, c'est-à-dire à l'individuer. Même pas les pratiques d'ostension ou de contact direct ne peuvent le faire (sur cela, je reviendrai plus tard). Ainsi, si la connotation d'un nom se réduit à un critère d'identité ouvert comme (2), alors la connotation d'un nom est nécessaire mais insuffisante à déterminer sa dénotation – c'est-à-dire à expliquer le fait que le nom dénote précisément un objet particulier et pas un autre.

Il reste essentiellement encore deux problèmes à discuter ici. Premier problème: cette esquisse d'une théorie mixte de la nominalisation a-t-elle quelque espoir de fonctionner véritablement? Est-il vraiment raisonnable de supposer que dans la *signification* d'un nom commun comme «fleuve» il y ait un critère d'identité comme (1) et dans la *signification* d'un nom propre comme «Tibre» il y ait un critère d'identité comme (2)? Deuxième problème: cette esquisse d'une théorie mixte peut-elle se défendre contre les arguments de Kripke et d'autres philosophes, tendant à montrer que les noms propres sont dénués de connotation? Ou bien, est-elle destinée à suivre dans la tombe la «théorie descriptiviste» des noms propres? Les deux paragraphes suivants sont respectivement consacrés à une discussion de ces deux problèmes.

3. Critères d'identité, critères d'application et critères d'individuation

Plusieurs philosophes²⁰ pensent que les prédicats comme «chat», «maison» et «livre» donnent des *critères d'identité* pour

20 Voir par exemple Geach 1980, Dummett 1973, Lowe 1997, Williamson 1991.

les membres de leur extension. Ils pensent qu'en cela consiste la particularité sémantique des prédicats de ce type par rapport à des prédicats comme «rouge», «haut» ou «rapide». Ils appellent les prédicats du premier type «prédicats sortaux» ou «termes généraux substantivaux» et ceux du deuxième type «universels caractérisants» ou «termes généraux adjectivaux». Cette distinction trouve une base assez solide dans deux ordres de faits linguistiques. En premier lieu, les prédicats sortaux sont des *count nouns*, alors que les prédicats adjectivaux ne le sont pas: il est possible de compter les livres présents dans une chambre mais non pas les choses rouges présentes dans une chambre. Et cela ne dépend pas du fait que, s'il y a une chose rouge dans une chambre, alors il y en a une infinité d'autres (attendue que la moitié d'une chose rouge est une chose rouge, et pareillement la moitié de la moitié, etc.). Il dépend plus radicalement du fait que la même demande de compter des choses rouges est dénuée de sens tant qu'on ne précise pas *quelle sorte* de choses rouges on demande de compter (balles rouges? chats rouges? pull-overs rouges? Tout cela en même temps)²¹. En deuxième lieu, les prédicats sortaux ont, par rapport au problème de la détermination de l'histoire et de la durée des membres de leur extension, un rôle que les prédicats adjectivaux ne peuvent pas avoir. Quand le chat Junior commence-t-il à exister et quand cesse-t-il d'exister? Quels sont les changements qu'il peut supporter sans cesser d'être ce qu'il est? Tout ceci dépend du fait que Junior est un chat et pas du fait qu'il est rouge (en imaginant qu'il le soit).

Ces deux ordres de faits semblent confirmer l'idée que les sortaux donnent des critères d'identité pour les membres de leur extension. D'un côté, pour compter des choses de quelque type que ce soit, on doit avant tout les avoir bien distinguées les unes des autres (sinon, on courrait le risque de *mal* compter, c'est-à-dire de compter la même chose plus d'une fois). D'autre part, déterminer les conditions de persistance (existence continue) d'une chose dans le temps équivaut à déterminer ses «conditions d'identité à travers le temps» (c'est-à-dire à établir quand quelque

21 Cette assomption a été attaquée par Van Inwagen 1999. Une discussion de ce problème n'entre pas dans les buts de ce travail.

chose qui existe à un certain instant est identique à quelque chose qui existe à un autre instant).

Un problème important est que l'expression «critère d'identité» est ambiguë sous plusieurs rapports. Prenons (1), l'axiome susmentionné d'extensionnalité de la théorie des ensembles, selon lequel un ensemble a et un ensemble b sont le même ensemble si et seulement s'ils ont les mêmes membres. Or, quel est le rôle exact de (1)? Montre-t-il comment *découvrir ou décider* si un ensemble x est identique à un ensemble y ? Précise-t-il *en quoi consiste* pour un ensemble a d'être identique à un ensemble b ? Explique-t-il ce qu'on entend quand on dit qu'un ensemble x est identique à un ensemble y ? Clarifie-t-il les conditions (logiquement ou métaphysiquement) nécessaires et suffisantes qu'un ensemble a et un ensemble b doivent satisfaire pour être identiques? En bref, quel type d'indication (1) nous donne-t-il? Une indication épistémologique, une indication sémantique ou bien une indication logico-métaphysique? S'agit-il d'une méthode épistémologique, d'une définition, ou bien d'une loi ontologique? Les différentes réponses possibles ne sont pas nécessairement incompatibles. Par exemple, un philosophe verificationniste pourrait être enclin à les accepter en bloc, sur la base de l'assomption que la réalité et la signification sont épistémologiquement réductibles. Toutefois, puisque le sujet auquel ce travail est consacré concerne la relation sémantique entre les noms propres et les noms communs, la seule acception de critère d'identité qui semble importante ici est l'acception dans laquelle les critères d'identité font partie de la signification des noms communs (et des noms propres) auxquels ils sont attachés – et donc ils ne sont pas de simples méthodes pour découvrir quand les choses d'une certaine sorte sont identiques. Ils expriment des informations sémantiques sur un certain prédicat sortal et, *par conséquent*, des informations logico-métaphysiques sur les membres de son extension²².

Néanmoins, il n'est pas facile de penser qu'un critère d'identité tel que (1) puisse *épuiser* la signification du prédicat sortal «ensemble» – ou qu'il puisse avoir la fonction d'une défi-

22 Ce lien de conséquence se base sur l'idée que tout ce qui est analytique est aussi nécessaire.

nition de «ensemble» – parce que (1), comme on l’a souvent souligné, quantifie sur les ensembles et donc présuppose une compréhension (même partielle) du prédicat sortal «ensemble»²³. D’ailleurs, il est difficile de penser que la signification d’un prédicat sortal puisse être épuisée par un critère d’identité tel que (1), car il semble que la signification d’un prédicat, de quelque façon qu’on veuille l’entendre, doive contenir aussi *un critère d’application*. On ne peut pas véritablement dire qu’on connaît la signification de «rouge» à moins qu’on ne sache dire à quelles choses «rouge» s’applique et à quelles choses il ne s’applique pas. Et on ne peut pas véritablement dire qu’on connaît la signification de «carré» à moins qu’on ne sache dire de quelles choses «carré» est vrai et de quelles choses il ne l’est pas. Or, un critère d’identité pour les ensembles tels que (1) n’est pas ni n’implique pas un critère pour appliquer «ensemble» à des objets quelconques. (1) dit comment un ensemble *a* et un ensemble *b* quelconques doivent être faits pour être identiques, mais il ne dit pas comment une chose quelconque doit être faite pour être un ensemble – (1) *présuppose* que les ensembles sont des choses qui ont des membres, mais ne présuppose pas que toutes les choses qui ont des membres sont des ensembles). En outre, il pourrait sembler que les critères d’application ont une certaine priorité d’ordre conceptuel sur les critères d’identité. En effet, on ne peut pas se demander quand un ensemble *a* et un ensemble *b* quelconques sont le même ensemble si on ne sait pas comment une chose quelconque doit être faite pour être un ensemble. Il faut d’abord avoir un critère d’application, ensuite seulement on peut (éventuellement) avoir un critère d’identité.

Tout cela suggère une certaine conception de la signification des prédicats sortaux et de leur spécificité sémantique par rapport aux prédicats adjectivaux. Cette conception est largement répandue et peut être brièvement résumée comme suit²⁴. La significa-

23 Même les critères à un niveau tel que (3) ne peuvent pas faire fonction d’une définition du prédicat sortal relatif, parce qu’ils ne permettent pas d’éliminer ce sortal *toutes* les fois qu’il figure dans un énoncé, mais uniquement lorsqu’il figure entre des expressions fonctionnelles placées à droite et à gauche du signe «=». Ce point avait déjà été remarqué par Frege 1884.

24 Voir par exemple Dummett 1973 (chap. 4, 16), 1981 (chap. 11); Lowe 1997, 629 sq.

tion d'un prédicat adjectival se réduit à un critère d'application, alors que celle d'un prédicat sortal enveloppe *aussi* un critère d'identité. Pour connaître la signification de «rouge», il suffit de savoir ce qui distingue les choses auxquelles le prédicat s'applique de celles auxquelles il ne s'applique pas, alors que pour connaître la signification de «fleuve» il faut *aussi* savoir ce qui distingue une chose à laquelle le prédicat s'applique de toute *autre* chose à laquelle le prédicat s'applique. Pour connaître la signification de «rouge» il suffit de savoir ce qui tombe dans l'extension de «rouge» et ce qui tombe en dehors, alors que pour connaître la signification de «fleuve» il faut *aussi savoir diviser* l'extension de «fleuve». De ce point de vue, la signification d'un prédicat sortal peut être comprise comme la somme de deux éléments: un critère d'application et un critère d'identité. Le premier élément jouit d'une véritable priorité logique sur le deuxième, parce qu'il peut épuiser tout seul la signification globale de quelques prédicats (les prédicats adjectivaux), alors que le deuxième ne le peut pas. Mais ces deux éléments sont réciproquement indépendants, au sens qu'un des deux peut changer tandis que l'autre peut rester fixe. En d'autres termes, il y a des prédicats sortaux pourvus de significations diverses qui diffèrent seulement quant au critère d'identité (et aucunement quant au critère d'application), et il y a des prédicats sortaux pourvus de significations diverses qui diffèrent seulement quant au critère d'application (et aucunement quant au critère d'identité). Un cas du premier type est donné par deux sens différents de «livre», dont Dummett a parlé: dans le premier sens, on peut dire qu'une personne a écrit quatre livres, dans le second, on peut dire qu'une personne est capable de tenir quatre livres sur sa tête. Au premier sens, deux copies du même ouvrage sont le même livre, alors qu'au deuxième elles sont des livres différents. Donc, quand on passe d'un sens à l'autre, le critère d'identité change, mais le critère d'application reste fixe, car dans tous ces cas, on peut dire «ceci est un livre» dans le premier sens, on peut aussi dire «ceci est un livre» dans le deuxième.

Un exemple du cas inverse est donné par les prédicats «orme» et «hêtre». Évidemment, ces deux prédicats ne peuvent pas être appliqués aux mêmes choses, néanmoins ils expriment le même

critère d'identité, celui qui est attaché au sortal «plante». La preuve en est que «le hêtre là-bas» et «la plante là-bas» dénotent *le même* individu, et donc les critères d'identité valables pour la première expression doivent valoir aussi pour la seconde (il en va de même, *mutatis mutandis*, de «l'orme là-bas» et de «la plante là-bas»).

À cette distinction entre critères d'identité et critères d'application, une autre distinction a souvent été adjointe, celle qui existe entre «critères d'identité» et «principes d'individuation». Cette deuxième distinction est plus rare dans la littérature philosophique, mais elle a été défendue même récemment, par exemple par Lowe (1997)²⁵. La distinction se base sur l'idée qu'il y a des termes généraux qui donnent des *critères d'identité* sans donner des *critères pour compter*. Le cas paradigmatique est celui des «termes de masse», c'est-à-dire des mots comme «eau», «bronze» ou «plâtre»: il est tout à fait sensé de demander «est-ce que l'eau qui est dans le verre est la même qui était dans le broc?» mais il n'a aucun sens de demander «quel nombre d'eau y a-t-il dans le verre?» ou «combien de parts d'eau y avait-il dans le broc?». Cela semble montrer que «eau» donne des critères d'identité sans donner un *principe d'individuation*. Il manque en effet une règle pour diviser son extension (et donc pour décider *combien de membres* d'une extension ainsi divisée se trouvent dans le verre ou dans le broc).

Il y a ainsi deux distinctions: celle entre critères d'identité et critères d'application et celle entre critères d'identité et principes d'individuation. Dans la suite de ce paragraphe, j'essaierai de montrer qu'il y a des raisons assez importantes pour douter de chacune de ces distinctions. En effet, je soutiendrai qu'adopter ces distinctions équivaut à adopter une mauvaise notion de critère d'identité. En outre, j'essaierai de montrer, en fait seulement par de brefs aperçus, qu'abandonner ces distinctions rend plus facile la défense de la notion de critère d'identité contre quelques-unes des critiques qu'on lui a adressées jusqu'à récemment.

Je commence par la deuxième distinction, celle entre critères d'identité et principes d'individuation. Un terme général comme «eau», dit-on, fournit des critères d'identité sans fournir de prin-

25 Voir également Woods 1965, Strawson 1959, Wiggins 1980.

cipes pour individuer les choses qui tombent dans son extension. Il ne fournit pas un principe pour individuer les choses qui tombent dans son extension parce qu'on ne peut pas compter des choses (ou des parts) d'eau, mais il fournit un critère d'identité parce qu'il est tout à fait sensé de dire, par exemple, que l'eau qui est dans un certain lieu est la même qui était auparavant dans un autre lieu. Ceci est donc la base de la distinction. Est-ce qu'il s'agit d'une bonne distinction? Je vois un certain nombre de problèmes, premièrement: qu'est-ce qu'on entend *exactement* quand on dit que l'eau qui est dans le verre est la même qui était dans le broc? L'énoncé serait tout de même vrai si seule une moitié de l'eau qui est dans le verre avait été dans le broc (et le reste était, disons, de l'eau pluviale)? Il semble que non: ce qu'on veut dire par l'énoncé c'est que *toute* l'eau qui est dans le verre était dans le broc (on n'entend pas «une petite partie», ni «la moitié», ni «presque toute», autrement on dirait «une petite partie», ou «la moitié», ou «presque toute»). Donc, la seule manière de donner à l'énoncé un sens intuitif consiste à entendre «l'eau dans le verre» en termes méréologiques comme «cette part d'eau qui est la somme méréologique de toutes les parts d'eau qui sont dans le verre». Et ce que l'énoncé dit dans cette interprétation est que *cette part* d'eau est identique à une part d'eau qui était dans le broc. Ainsi, l'expression «la même eau» a un sens défini uniquement quand elle est entendue comme «la même part d'eau». Et le terme «eau» fournit des critères d'identité uniquement quand il est entendu comme «part d'eau». Mais si on entend «eau» de cette façon, alors il est douteux que «eau» ne fournisse pas des critères pour compter, parce qu'il est douteux qu'on ne puisse pas compter des parts d'eau. Certes, on ne peut pas compter des *choses* composées d'eau, mais cela n'équivaut pas à dire qu'on ne peut pas compter des *parts* ou des *quantités* d'eau.

En effet, supposons que dans un certain espace il y ait exactement trois parts minimales d'eau, une part d'eau étant *minime* si et seulement si aucune de ses parties propres n'est elle-même une part d'eau (comme il est bien connu, la science moderne appelle «molécules» les parts minimales d'eau). Alors dans cet espace, il y aurait exactement sept parts d'eau: a , b , c , $a+b$, $a+c$, $b+c$, $a+b+c$ (en supposant que a , b et c soient les trois parts minimales d'eau

contenues dans cet espace). Dans un verre plein d'eau, les parts d'eau sont beaucoup plus nombreuses que sept – elles sont tellement nombreuses qu'il est probablement impossible de les compter – certes *il y a* un nombre défini de parts d'eau dans le verre qu'il est possible ou non de connaître. Peut-être que ce nombre est vague en vertu du fait que les limites du verre sont elles-mêmes vagues. Mais ceci ne signifie pas qu'il soit tout à fait dénué de sens de se demander combien de parts d'eau il y a dans une certaine région d'espace-temps – pareillement, l'impossibilité de compter précisément les habitants d'un bâtiment ayant des limites vagues ne signifie pas qu'il soit tout à fait dénué de sens de se demander combien de personnes il y a dans une certaine région d'espace-temps. D'ailleurs, on ne peut pas répliquer que, quand on pense compter des parts d'eau, on compte en réalité des *molécules d'eau* (et leurs sommes méréologiques), parce qu'une molécule d'eau est *tout simplement* une part minimale d'eau (les molécules ne sont que les parts minimales de certains types de matière – les *composés* – et l'eau n'est qu'un de ces types de matière). Si cela est vrai, «part d'eau» ne diffère pas de «chat» en ce fait qu'il ne divise pas son extension alors que «chat» divise la sienne. Il en diffère par le fait qu'il divise son extension d'une façon toute particulière: les membres de son extension partagent plusieurs de leurs parties, alors que les membres de l'extension de «chat» sont normalement (frères siamois exceptés) complètement disjoints.

Plus généralement, seuls deux cas existent: soit des expressions telles que «l'eau qui est dans le verre» sont des descriptions définies *propres*, capables de dénoter *exactement* un objet (p. ex., quand il y a un verre plein d'eau), ou bien elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, alors des énoncés tels que «l'eau qui est dans le verre est la même que celle qui était dans le broc» sont toujours faux ou ni vrais ni faux. Ainsi, les termes de masse comme «eau» ne peuvent donner aucun critère d'identité («la même eau que» est dénuée de sens). Et si «eau» ne donne pas de critère d'identité, le fait qu'il ne donne même pas un principe d'individuation n'autorise pas à séparer les critères d'identité des principes d'individuation (tout au plus, peut-il autoriser à les identifier).

Si, au contraire, l'expression «l'eau qui est dans le verre» dénote *exactement* un objet (pourvu qu'il y ait un verre plein d'eau), alors il semble que cela doive dépendre de quelque mesure du fait que «eau» ait une certaine signification. En effet, «ce qui est dans le verre» ne peut *jamais* dénoter un seul objet, même quand il y a un verre plein d'eau dans les parages (dans un verre plein d'eau, il y a un agrégat de molécules, mais aussi un agrégat d'atomes. Le premier n'est pas le second, car le premier pourrait être détruit et le second continue d'exister). Si «l'eau dans le verre» et «ce qui est dans le verre» montrent des comportements dénotatifs tellement différents, cela doit dépendre du fait qu'«eau» exprime des critères du même type que (1) – des principes grâce auxquels, pourvu qu'il y ait un verre plein d'eau, l'expression «l'eau qui est dans le verre» dénote exactement une chose, c'est-à-dire qu'elle est une description définie *propre*. Or, si «eau» exprime des principes de ce type, il n'est pas du tout facile de comprendre pourquoi ici «eau» ne fournit pas de «principes d'individuation». Certes, il ne faut pas s'attendre à quelque chose de particulièrement instructif, simplement peut-être à l'information qu'une part d'eau *a* est identique à une part d'eau *b* si et seulement si il y a un instant *t* où *a* et *b* occupent le même espace (ceci a quelque chose à voir avec le fait qu'en méréologie la somme est une opération commutative, sinon deux parts différentes d'eau – par exemple $(a+b)+c$ et $a+(b+c)$ – pourraient occuper le même espace au même instant). Or, peut-être qu'une telle information ne peut pas faire fonction d'un critère d'identité à travers le temps²⁶, cependant il est difficile de nier qu'elle puisse faire fonction d'un «principe d'individuation». En effet, elle explique comment distinguer des parts d'eau particulières non seulement de choses qui *ne sont pas* des parts d'eau, mais également de choses qui sont des parts d'eau *différentes*. Une telle information a la même forme que (1). Elle est en même temps un critère

26 Peut-être qu'il ne le peut pas. En effet, il est douteux qu'on puisse établir si une certaine part d'eau qui existe à *t* occupait un certain espace à un instant *t'* avant d'établir s'il est identique à la partie d'eau qui occupait cet espace à *t'*. Comme je le montrerai plus loin, la morale pourrait être que la meilleure façon d'entendre les critères d'identité exprimés par certains noms communs n'est pas de les entendre comme des critères d'identité à travers le temps.

d'identité et un principe d'individuation. D'ailleurs, un critère d'identité doit précisément servir à cela: distinguer une chose des autres, c'est-à-dire *l'individuer*. Donc, si quelque chose ne sert pas à individuer, comment peut-elle être un critère d'identité? Et si quelque chose est un critère d'identité, comment peut-elle ne pas servir à individuer? Il n'est pas nécessaire qu'un critère d'identité soit à lui seul capable de distinguer une chose des autres (comme je l'ai soutenu, il y a des critères ouverts), mais un critère d'identité doit être individuant dans au moins un monde.

Il est temps de passer à la deuxième distinction, celle entre les critères d'identité et les critères d'application. La façon la plus naïve d'entendre la distinction (mais pas la seule) est la suivante: une partie de la signification d'un prédicat détermine quels sont les objets qui satisfont le prédicat et quels sont ceux qui ne le satisfont pas, une autre partie détermine quand des choses auxquelles le prédicat s'applique sont identiques entre elles et quand elles ne le sont pas. La première partie est un critère d'application – une règle pour appliquer un prédicat «P» à des objets quelconques – alors que la seconde est un critère d'identité – une règle pour appliquer «est identique à» à des objets qui satisfont le premier critère.

On peut douter radicalement de cette manière de représenter le rapport entre les critères d'identité et ceux d'application. La raison en est que, si «P» a une extension déterminée (connue ou inconnue), les individus qui tombent dans cette extension doivent être identiques ou différents (ou éventuellement ni identiques ni différents) *en vertu de ce qu'ils sont* et ceci qu'on le sache ou non. En effet, les relations d'identité entre ces individus ne peuvent pas changer sans détruire *eo ipso* l'extension du prédicat, car on ne peut pas imaginer qu'un ensemble reste fixe lorsque changent les relations d'identité entre les membres de cet ensemble. Cela n'est pas moins vrai quand l'identité est entendue comme relative. En effet, comment l'extension de «ensemble» peut-elle rester fixe lorsque celle de «le même ensemble» change? Imaginons que x et y tombent dans l'extension de «ensemble» et qu'il y ait deux sens différents de «ensemble» tels que, dans l'un, x soit le même ensemble que y et, dans l'autre, x et y soient deux ensembles différents (une fois $\langle x, y \rangle$ tombe dans l'extension de «le même en-

semble», une fois il n'y tombe pas). Alors, au deuxième sens de «ensemble», l'extension du terme contiendrait un élément de moins. Autrement dit, il changerait de cardinalité, et donc ne resterait pas fixe. On peut conclure que, si l'extension d'un prédicat reste fixe, les relations d'identité entre les membres de cette extension – *de n'importe quelle façon qu'on les entende: absolues ou relatives* – ne peuvent pas changer.

Ainsi, là où le critère d'application de «ensemble» reste fixe tandis que le critère d'identité attaché à «ensemble» change, il ne se peut pas que l'extension de «ensemble» reste fixe tandis que les relations d'identité entre les ensembles changent. Dans un tel cas, l'un et l'autre des deux critères – avant ou après le changement – *doivent nous tromper* en même temps sur l'extension de «ensemble» et sur les relations d'identité entre les ensembles. Pourtant aucun critère ne peut nous tromper sur l'extension de «ensemble» et sur les relations d'identité entre les ensembles tout en *faisant partie* de la signification de «ensemble». En effet, s'il fait partie de la *signification* de «ensemble» que x tombe dans l'extension de «ensemble» si et seulement si x satisfait certains réquisits, et que x et y sont le même ensemble si et seulement s'ils satisfont certains réquisits, alors cela doit être analytiquement vrai. Donc, en admettant qu'un critère pour appliquer «ensemble» fasse partie de la signification de «ensemble» (ce qui apparaît en réalité tout à fait plausible), la seule possibilité que le critère d'identité attaché au prédicat «ensemble» change sans que le critère d'application du prédicat change lui-même, est que ce critère d'identité ne soit qu'un pur instrument épistémologique, une manière de décider ou de découvrir quand un ensemble a et un ensemble b sont le même ensemble. En effet, si ce critère faisait partie de la *signification* du prédicat «ensemble», alors il ne pourrait pas nous tromper sur les relations d'identité entre les ensembles, et chaque variation du critère d'identité *devrait* engendrer une variation de l'extension de «ensemble» (c'est-à-dire une variation du critère d'application du prédicat en ce sens que «ensemble» ne serait plus applicable aux mêmes choses). En bref, un critère d'identité pour les ensembles ne peut pas faire partie de la signification de «ensemble» sans jouer un rôle dans l'application de «ensemble». Autrement dit, la seule façon pour un critère

d'identité de faire partie de la signification d'un prédicat est de faire partie de son critère d'application.

S'il existe une manière de détacher les critères d'identité des critères d'application (ou de soutenir que le critère d'identité attaché à un prédicat sortait peut changer sans que ne le fasse son critère d'application), celle-ci consiste à séparer les critères d'application des prédicats sortaux de leurs extensions – nier que le critère d'application de «chat», par exemple, dise quels individus tombent dans l'extension de «chat». Dummett s'est beaucoup rapproché de cette position – avec quelque obscurité peut-être – lorsqu'il a soutenu qu'il y a un domaine où le critère d'application *précède* le critère d'identité (et est tout à fait indépendant de lui). Alors que pour comprendre «Junior est un chat», il faut posséder un critère d'identité pour les chats (autrement on ne pourrait pas se référer à ce chat particulier qu'est Junior), pour comprendre un énoncé tel que «ceci est un chat», cela n'est pas nécessaire, parce que dans un énoncé de ce type, selon Dummett, le démonstratif «ceci» ne sert pas à sélectionner un objet déterminé. Le critère d'application du prédicat «chat», selon lui, est cet ingrédient de son sens qui détermine les conditions de vérité d'énoncés tels que «ceci est un chat», énoncés qu'il appelle «*crude predications*»²⁷. Comme en prononçant des énoncés de ce type – selon Dummett – nous n'appliquons le prédicat «chat» à aucun des membres de son extension (c'est-à-dire à aucun chat particulier), le critère d'application de «chat» ne détermine pas quelles choses tombent dans l'extension de «chat»; il est donc tout à fait détaché de tout critère d'identité entre les chats. Il est un «critère d'application» uniquement dans le sens où l'on dit que «livre» au sens d'ouvrage et «livre» au sens d'objet matériel composé de pages, encre, etc. ont le même critère d'application. Ils n'ont pas le même critère d'application au sens d'avoir la même extension (parce qu'il est évident qu'ils ne peuvent pas l'avoir), mais dans le sens que dans tous les cas où on peut dire «ceci est un livre» dans le premier sens, on peut aussi dire «ceci est un livre» dans le

27 «The first, more primitive, use of general terms is their predicative use in sentences whose subject is a demonstrative pronoun: and we may regard that part of their sense which determines the truth conditions of such sentences as constituting their “criterion of application”» (Dummett 1973: 572).

deuxième sens (de la même manière, qu'en présence d'une plante, on peut dire «celle-ci est une plante de trois ans» ou bien «celle-ci est une plante classifiée par Linné»²⁸).

Or, ces thèses apparaissent extraordinairement obscures et évasives. En supposant que dans l'énoncé «ceci est un chat», le démonstratif «ceci» ne se réfère pas à un chat, à quoi se réfère-t-il, s'il se réfère à quelque chose? Parfois, Dummett a soutenu que, dans des énoncés de ce type (*crude predications*), «ceci» doit être entendu comme «lié à un morceau de matière ou à une apparence sensorielle» (1973: 572). Cela peut sembler en contradiction avec l'assomption que, dans une «prédication nue», le démonstratif ne se réfère à rien de singulier. Ailleurs, il a nié plus radicalement que, par une prédication nue, on puisse prédiquer quelque chose d'un objet, allant jusqu'à traiter «ceci est un chat» à la manière de ce que Strawson a appelé «feature placing sentences», énoncés tels que «il pleut» ou «il fait chaud», tout à fait dénués d'un quelconque appareil de référence (de ce point de vue, «ceci est un chat» aurait la forme logique de «il chatise» ou «il y a de la matière féline dans les parages»). Ce thème est trop complexe pour être examiné dans le cadre de ce travail, mais il y a des raisons qui nous inclinent à être assez sceptiques quant à la possibilité de traiter «ceci est un chat» de la même manière que «il pleut». En effet, pour que l'énoncé «ceci est un chat» soit vrai, il faut que, dans les parages spatio-temporels de celui qui le prononce, il y ait au moins un chat singulier, entier et distinct de tous les autres chats (cela ne suffit pas qu'il y ait une queue de chat, ou une collection de parties de chat, ou de la matière féline). Donc, pour évaluer la valeur de vérité de «ceci est un chat» il faut déjà avoir appris à *diviser l'extension* de «chat» et cela suppose un critère d'identité pour les chats. En outre, cette analyse des prédictions nues ne semble pas correspondre à l'emploi que nous en

28 Quelles qu'elles soient, les conditions d'application – dont Dummett parle – semblent assez proches de ce que Quine a appelé «stimulus meaning». Comme «ceci est un lapin» et «ceci est une partie non détachée de lapin» ont le même *stimulus meaning* même si «lapin» et «partie non détachée de lapin» n'ont pas la même dénotation, «ceci est un livre» au premier sens et «ceci est un livre» au deuxième sens ont les mêmes conditions d'application même si «livre» au premier sens et «livre» au deuxième sens n'ont pas la même extension.

faisons au cours de nos pratiques communicatives ordinaires. Supposons être dans la salle d'attente d'un vétérinaire, près de deux chats et cinq chiens et que nous disons à quelqu'un: «ceci est un chat». Il serait tout à fait naturel pour cette personne de répondre: «Qu'est-ce qui est un chat? Ce siamois-ci est un chat mais ce breton-là est un chien». Cette réponse serait totalement hors de propos si «ceci est un chat» signifiait «il y a de la matière féline dans les parages».

On peut conclure que, si les critères d'identité ne sont pas des instruments épistémologiques purs et simples, mais font partie de la *signification* des prédicats, alors ils *doivent* faire partie de leurs critères d'application. La distinction entre les prédicats qui divisent leur extension et ceux qui ne la divisent pas peut alors être comprise comme une distinction entre les prédicats dont le critère d'application *contient* un critère d'identité et ceux dont le critère d'application ne contient rien de tel. «Rouge» est un prédicat du deuxième type alors que «ensemble» est un prédicat du premier.

Tout cela pose le problème de savoir comment formuler, pour les prédicats sortaux, des critères globaux d'application ayant comme parties propres des critères d'identité. Par exemple, comment peut-on «absorber» (1) dans un critère global pour appliquer «ensemble»? Ce critère global, quelle forme pourrait-il avoir? Le problème est loin d'être facile. Une première possibilité consiste à spécifier un critère d'application global pour «ensemble» comme suit:

- (6) $(\forall x)$ x est un ensemble si et seulement si
- A. (*Réquisit descriptif*): x a n membres ($n > 0$);
 - B. (*Réquisit d'identité*): x est identique à un y quelconque si et seulement si:
 - (i) y a k membres ($k > 0$);
 - (ii) y a les mêmes membres que x .

Toutefois, on se rend facilement compte que (6) produit des conséquences absurdes, par exemple que l'ensemble $\{a, b\}$ est identique au couple ordonné $\langle a, b \rangle$, vu que l'ensemble et le couple ordonné ont les mêmes membres. Pour essayer de remédier à cette difficulté, on pourrait adjoindre au réquisit d'identité une troisième clause:

- (iii) y est un P , et le réquisit descriptif pour être un P est d'avoir n membres.

La clause (iii) exclut que l'ensemble et le couple ordonné soient identiques, parce que le réquisit descriptif pour être un couple n'est pas d'avoir des membres (mais d'avoir des membres dans un certain ordre). La clause (iii) dit qu'un ensemble est identique à un x quelconque qui a les mêmes membres *seulement si* x est un type de choses tel que le réquisit descriptif pour être une chose de ce type soit identique au réquisit descriptif pour être un ensemble. Cependant, la clause (iii) ne peut pas être évaluée sans savoir quelle sorte de choses est y (de quel P il s'agit), et donc sans savoir si y est un ensemble ou non. Par conséquent, (iii) peut aider à régler l'application du prédicat «ensemble» uniquement si cette application a déjà été réglée.

On pourrait donc penser à changer de stratégie et donner à (6) la structure d'un critère de «double application», comme suit:

- (6') $(\forall x)(\forall y)$ (x est un ensemble et y est un ensemble) si et seulement si
- A. (*Réquisit descriptif*): y a n membres et x a k membres ($n \geq k > 0$);
 - B. (*Réquisit d'identité*): $x = y$ si et seulement si x a les mêmes membres que y .

En supposant qu'un couple ordonné n'est identique à aucun ensemble, le réquisit d'identité en (6') n'implique plus que l'ensemble $\{a, b\}$ et le couple ordonné $\langle a, b \rangle$ soient identiques (vu qu'ils ont les mêmes membres), mais uniquement que, si $\{a, b\}$ et $\langle a, b \rangle$ ne sont pas identiques, alors un des deux n'est pas un ensemble (en effet, $\langle a, b \rangle$ est un couple ordonné et on sait que les couples ordonnés ne sont pas des ensembles). Malheureusement, (6') ne permet pas de régler complètement l'application du prédicat «ensemble». En effet, si x et y ne satisfont pas la clause B (par exemple, ils ont les mêmes membres, mais ne sont pas le même ensemble), on ne sait pas si cela provient de x , de y ou de tous les deux. C'est-à-dire, on ne sait pas lequel des deux n'est pas un ensemble. (6') ne dit rien à ce propos. En outre, l'assomption que les couples ordonnés ne sont pas

des ensembles paraît très difficile à accepter. Ils ont des membres: pourquoi donc ne devraient-ils pas être des ensembles?

Je crois que la meilleure solution consiste à abandonner l'idée qu'un couple ordonné n'est identique à aucun ensemble et à s'appuyer sur l'idée que les couples ordonnés sont des ensembles *particuliers* – des ensembles qui, en plus d'avoir des membres, présentent ces membres dans un certain ordre. Le réquisit d'identité de (6) pourrait alors être modifié comme suit:

- (7) $(\forall x) x$ est un ensemble si et seulement si
- A. (*Réquisit descriptif*): x a n membres ($n > 0$);
 - B. (*Réquisit d'identité*): x est identique à un y quelconque si et seulement si:
 - (i) y a k membres ($k > 0$);
 - (ii) y a les mêmes membres que x ;
 - (iii) l'ordre des membres que x et y partagent est le même en x et en y ²⁹.

(7) autorise à traiter $\{a, b\}$ et $\langle a, b \rangle$ comme deux ensembles différents car, même si les deux couples ont les mêmes membres, l'ordre de ces membres en $\{a, b\}$ n'est pas le même qu'en $\langle a, b \rangle$. En effet, dans $\{a, b\}$, a et b n'ont aucun ordre, même si dans le nom « $\{a, b\}$ », les noms « a » et « b » se présentent dans un certain ordre typographique.

Il est clair que le réquisit descriptif dans un critère tel que (7) peut changer, sans que change le réquisit d'identité. Dans le critère d'application de «couple», par exemple, le réquisit d'identité reste exactement identique à ce qu'on voit en (7), mais le réquisit descriptif devient: « x a 2 membres». En outre, il vaut même le contraire. Par exemple, on pourrait définir une notion artificielle de «pseudo ensemble» telle que le réquisit descriptif pour être un pseudo ensemble est exactement le même que celui de (7), tandis

29 Si x a zéro membre (c'est-à-dire, si x est l'ensemble vide) et y a n membres ($n > 1$), il faut dire que x et y ne satisfont pas la clause (ii). Pour la même raison, si x et y ont les mêmes membres, mais que x présente ces membres dans un certain ordre et que y les présente dans aucun ordre, il faut dire que x et y ne satisfont pas la clause (iii). En outre, si x ou y ont zéro membre, il faut dire que x et y satisfont la clause (ii). Également pour la même raison, si x et y ont les mêmes membres, mais x ou y ne présentent leur membres dans aucun ordre, il faut dire que x et y satisfont la clause (iii).

que le réquisit d'identité contient une seule clause, formulable comme suit: x et y ont le même nombre de membres (c'est-à-dire, la même cardinalité)³⁰. De toute façon, pris comme un tout, un critère tel que (7) est un critère *élargi* d'application du prédicat «ensemble», qui contient non seulement un réquisit descriptif mais aussi un critère d'identité pour les ensembles, nommé réquisit d'identité.

Les deux distinctions discutées – celle entre les critères d'identité et les principes d'individuation et celle entre les critères d'identité et les critères d'application – se sont donc finalement avérées injustifiées. En fait, elles se basent sur une erreur commune: l'idée qu'un critère d'identité puisse imposer des relations d'identité sur un domaine d'individus *indépendamment donnés, individués ou déterminés* – c'est-à-dire que déterminer les objets auxquels s'applique un prédicat sortait d'une part et expliquer ce que c'est d'être identique pour de tels objets de l'autre sont considérés comme deux choses tout à fait différentes. Cette erreur est directement suggérée par l'idée d'un critère d'identité *à travers le temps*. Lorsqu'on s'est référé à un objet x existant à un instant t et à un objet y existant à t' , on peut se demander comment x et y doivent être faits pour être le même objet; les critères d'identité à travers le temps donnent cette information: ils nous apprennent à «reconnaître de nouveau un objet comme étant le même» ou à «tracer dans le temps» les objets sur lesquels nous tombons à un instant ou à un autre. En réalité les objets se tracent dans le temps *par eux-mêmes*, car si on arrive vraiment à se référer à un objet singulier existant à t et à un autre objet singulier existant à t' , alors ces objets seront identiques ou différents en raison de ce qu'ils sont, qu'on le sache ou non. En d'autres termes, si « a » et « b » se réfèrent à des objets définis, la question «est-ce que $a = b$?» doit toujours avoir une réponse définie, qu'on peut ne pas connaître, mais qui dépend *uniquement* de a et b eux-mêmes. Or, le fait que a et b se réfèrent ou non à des objets singuliers dépend nécessai-

30 Une conséquence de cette définition de «pseudo-ensemble» est que s'il y a des pseudo-ensembles, alors il ne peut pas y avoir d'ensembles et l'inverse. En effet, le même pseudo-ensemble devrait être identique à un grand nombre d'ensembles différents (à tous les ensembles qui ont le même nombre de membres) et une chose ne peut pas être identique à deux choses différentes.

rement de l'existence de critères comme (1), mais c'est le *seul* rôle que les critères d'identité peuvent jouer dans la détermination de la valeur de vérité des énoncés d'identité. La relation d'identité, du reste, est parfaitement universelle et, comme Jubien l'a bien remarqué, l'idée qu'on doit expliquer ce que signifie être identique pour les ensembles (ou pour les chats, les fleuves, etc.) est au moins aussi bizarre que l'idée qu'on doit expliquer ce que signifie être des frères pour les californiens³¹. En réalité, le but des critères d'identité exprimés par les prédicats sortaux n'est pas de décider quand certains objets auxquels on s'est déjà référé sont identiques, mais de garantir la singularité de la référence (dans le paragraphe précédent, j'ai essayé de montrer *comment*, en termes de certaines relations entre les critères d'identité généraux et individuels, d'un côté, et entre les critères individuels «ouverts» et «fermés», de l'autre).

Cela n'implique pas que le problème de l'identité à travers le temps n'existe pas, mais qu'il s'agit tout simplement d'un problème épistémologique plutôt que sémantique, et que la tendance à le traiter comme un problème sémantique a historiquement engendré une *mauvaise* notion de critère d'identité. D'autre part, l'idéal de la référence directe a contribué à maintenir dans l'ombre le rôle joué par les critères d'identité dans le procès de fixation de la référence singulière, faisant ainsi obstacle à une notion alternative de critère d'identité, semblable à celle que j'ai tenté de défendre. Par conséquent, la communauté philosophique est partagée entre la défense d'une notion difficilement défendable de critère d'identité et l'attaque indifférenciée contre toute notion de critère d'identité. Cependant, l'idée des critères d'identité comme instruments pour garantir la singularité de la référence semble échapper à beaucoup de critiques adressées à l'idée générale de critère d'identité.

Premièrement, elle ne nous engage pas à l'assomption qu'il y ait une notion différente d'identité pour chacune des sortes ou catégories ontologiques ultimes dans lesquelles on peut articuler l'univers. Au contraire, elle assume que la notion d'identité est unique et primitive, et l'emploie dans des critères comme (7) pour *définir* les conditions d'application de prédicats qui «divisent leur

31 Voir Jubien 1996: 348.

extension». Deuxièmement, elle ne nous engage pas à l'assomption que l'identité, à travers le temps, puisse être, de quelque façon, analysée en de termes qualitatifs (une assomption que Kripke surtout a efficacement critiquée dans ses leçons inédites sur le temps et la modalité données à Princeton dans le courant de 1978 et discutées ensuite fréquemment dans la littérature postérieure). En général, en effet, elle n'assume pas que la vérité d'une identité telle que « $a = b$ » dépende d'un critère d'identité (capable de l'analyser en termes de qualités de a et b), mais tout simplement que la *référence individuelle* des termes singuliers tels que « a » et « b » dépende d'un critère d'identité. Troisièmement, cette notion de critère d'identité échappe à ce qu'on a appelé «le problème de la circularité» décrit comme suit. Supposons que a et b sont des ensembles, dont nous nous demandons s'ils sont identiques (ou du moins sous quels réquisits ils peuvent être identiques). La réponse devrait être donnée par un critère tel que (1). Le problème est que *la question elle-même* est incompréhensible si on fait abstraction d'un tel critère, parce qu'on ne peut pas se référer à des ensembles tels que a et b sans avoir un critère d'identité pour les ensembles. Une autre manière d'arriver à ce même point consiste à remarquer que (1) quantifie sur les ensembles, et donc ne peut pas être compris sans savoir ce qu'est un ensemble, ce qui présuppose la connaissance du critère d'identité pour les ensembles que (1) devrait exprimer. En bref, le problème est que la véritable possibilité de comprendre et d'appliquer un critère d'identité tel que (1) semble présupposer une compréhension du critère qu'on devrait comprendre³². Or, comme il est facile de le voir, ce problème jaillit de l'erreur habituelle: l'idée que les critères d'identité ne servent pas seulement pour se référer à des objets particuliers mais *aussi* pour déterminer comment les objets auxquels on s'est déjà référé doivent être faits pour être identiques. Ce problème disparaît au moment même où cette idée est abandonnée. En effet, il est facile de voir que (7) ne présente aucune trace de la quantification restreinte sur les ensembles qui caractérisait (1): pour comprendre le quantificateur universel figu-

32 Comme il est assez facile de le voir, ce problème de circularité ne se pose pas pour les critères à deux niveaux.

rant dans (7), on n'a pas besoin de savoir ce qu'est un ensemble, ni de ce que veut dire pour deux ensembles être le même ensemble.

Faute de place, je ne pourrai aller ici au-delà de ces brefs aperçus. Il reste essentiellement à faire deux choses: a) évaluer quelle contribution une telle notion de critère d'identité peut fournir à l'élaboration d'une théorie *minimaliste* de la connotation des noms propres; b) évaluer quels espoirs une telle théorie minimaliste peut avoir de bien fonctionner, et en particulier d'être défendue contre les arguments de Kripke, visant à montrer que les noms propres n'ont aucune connotation.

4. Pourquoi une connotation minimaliste au lieu de la référence directe?

Une théorie de la nominalisation est ce qui détermine la référence des noms propres (ce qui fait en sorte que les noms aient précisément la référence qu'ils ont et pas une autre). Dans la terminologie des paragraphes précédents, une théorie de la nominalisation est *mixte* si et seulement si elle assume que les noms propres ont une connotation qui, bien que nécessaire, n'est pas suffisante pour déterminer leur dénotation. Ainsi, une théorie de la nominalisation est mixte si et seulement si elle inclut une théorie *minimaliste* de la connotation. En ce sens-là, ni la théorie descriptiviste des noms propres ni la théorie de la référence directe ne sont des théories mixtes de la nominalisation. Mais supposons que la connotation d'un nom propre *soit identique* à celle d'un prédicat sortal comme «chat», «fleuve» ou «ensemble». Alors, la connotation d'un nom serait insuffisante pour fixer la référence. Mais si, bien qu'insuffisante elle était nécessaire, alors l'idée que la connotation d'un nom soit exprimée par un prédicat sortal serait une théorie mixte de ce qui fixe la référence des noms. Or, dans le deuxième paragraphe, nous avons soutenu qu'*aucune* description définie ne peut permettre de fixer la dénotation d'un nom sans inclure l'information que l'objet nommé par le nom appartient à *une certaine sorte* et que les choses de cette sorte satisfont certaines conditions d'identité. Par exemple, si les ensembles n'étaient

pas des choses dont l'identité est déterminée par la condition d'avoir les mêmes membres, en disant «J'appelle N l'ensemble qui contient Vivaldi, Kafka et rien d'autre», on n'arriverait pas à fixer la référence de N. Et si les maisons n'étaient pas des choses dont l'identité est déterminée par la condition du partage d'une pièce commune, en disant «J'appelle N la maison au fond du sentier», on n'arriverait pas à fixer la référence de N (même si, au sens ordinaire de «maison», il y avait une seule maison au fond du sentier).

Or, si aucune description définie ne peut «fixer la référence» d'un nom en l'absence d'un critère d'identité, il est bien difficile de penser que quelque pratique d'ostension, de baptême initial ou de contact direct pourra le faire. Supposons que nous touchions quelque chose en prononçant un nom. *Toucher* n'est pas une relation sémantique (elle est une relation topologique) et même si elle peut *aider* à déterminer la dénotation du nom, elle ne peut pas la déterminer complètement, attendu qu'il n'est pas possible de toucher une chose sans en toucher beaucoup d'autres. Si on serre la main à quelqu'un, on touche une personne, mais on touche aussi sa main, une partie ou une autre de sa peau, un agrégat d'atomes ou un autre, un agrégat de molécules ou un autre, etc. Chacune de ces choses est différente des autres. Quelques-unes occupent des régions d'espace différentes (par exemple, la personne et sa main, un agrégat de molécules et un autre), d'autres ont exactement les mêmes limites topologiques (par exemple, un agrégat de molécules et l'agrégat des atomes qui composent ces molécules), mais des conditions de persistance différentes (la résolution de certains liens chimiques provoque la destruction des molécules mais non pas des atomes qui les composent). Il n'est pas possible de déterminer *quel* objet on a touché sans spécifier *quelle sorte* d'objet on a touché, et donc sous quelles conditions les choses de cette sorte sont identiques ou différentes entre elles. Alors, seulement, on peut *compter* les choses de la sorte dont il s'agit et ainsi avoir la preuve qu'on a touché un seul objet de cette sorte. Alors seulement, on peut dire avoir atteint un objet particulier, quelque chose qui puisse être donnée à un nom comme son référent.

Une conception *mixte* de la connotation des noms propres peut alors être esquissée comme suit. **Première thèse**: aucun prédicat sortal ne peut suffire à fixer la référence d'un nom, mais la référence d'un nom ne peut pas être fixée sans employer *quelque* prédicat sortal (si la référence du nom est fixée par un acte d'ostension directe, l'emploi d'un sortal doit accompagner l'acte d'ostension; au contraire si la référence du nom est fixée à l'aide d'une description définie, un prédicat sortal doit être explicitement ou implicitement incorporé à la description elle-même). Ainsi est-il toujours nécessaire d'employer *quelque* prédicat sortal pour baptiser un objet. Bien entendu, il se peut que *plus d'un* sortal soit adéquat pour baptiser cet objet; on peut par exemple baptiser un petit chat en disant «J'appelle ce chat N» ou «J'appelle cet animal N» (ou encore de beaucoup d'autres façons). Néanmoins, tous les sortaux qu'on peut employer pour baptiser un objet doivent exprimer le même critère d'identité, sinon ce qu'on baptise en employant un de ces sortaux ne pourra pas être identique à ce qu'on baptise en employant un autre. En général, deux sortaux expriment le même critère d'identité quand l'extension du premier est un sous-ensemble de l'extension de l'autre. Par exemple, «chat» et «animal» expriment le même critère d'identité, car tout chat est identique à un animal et donc tout chat doit satisfaire les mêmes conditions d'identité qu'un animal: le concept de chat se différencie du concept d'animal *uniquement* par le fait que le «réquisit descriptif» est plus exigeant, et pas par le fait qu'il soit différent. Or, si «chat» et «animal» expriment, par le même argument, le même critère d'identité, on peut conclure *a fortiori* que «chien» et «animal» doivent exprimer le même critère d'identité, ce qui implique (par la transitivité de l'identité) que «chat» et «chien» expriment également le même critère d'identité (en général, deux prédicats sortaux expriment le même critère d'identité chaque fois que leurs extensions sont des sous-ensembles de l'extension du même sortal). Enfin, on peut dire qu'un sortal est *ultime* si et seulement si son extension n'est un sous-ensemble propre de l'extension d'aucun autre sortal (par exemple, «animal» est un sortal ultime, mais «chat» et «mammifère» ne le sont pas, car l'extension de «chat» est un sous-ensemble propre de celle de «mammifère» et celle-ci est un sous-ensemble propre

de l'extension de «animal»). Un sortal ultime exprime le même critère d'identité que tout sortal dont l'extension est un sous-ensemble de son extension (par exemple, «animal» exprime le même critère d'identité que n'importe quel sortal qui dénote seulement des animaux).

Cela dit, on peut finalement formuler la **deuxième thèse**: pour n'importe quel objet, un seul sortal *ultime* peut être employé pour procéder à une sorte de baptême de cet objet. Ou, ce qui est équivalent: pour n'importe quel objet, un seul critère d'identité doit être exprimé par tous les sortaux qui peuvent être employés pour baptiser cet objet. **Troisième thèse**: si un objet *a* a été baptisé du nom de N en employant un prédicat sortal S, alors le sortal ultime que S restreint fait partie de la connotation (sens) de N. **Quatrième thèse**: rien d'autre ne fait partie de la connotation du nom. **Corollaire**: la connotation du nom est nécessaire, mais pas suffisante pour fixer sa dénotation.

Dans la note 57 de *Naming and Necessity*, Kripke soutient, à propos de la théorie des noms propres de Geach, deux thèses qui sont en contradiction évidente avec la théorie mixte de la nomination esquissée ci dessus. Ces deux thèses, peu adaptées au contexte actuel, peuvent être énoncées comme suit. a) Le fait qu'on emploie un prédicat sortal quand on baptise un objet (par exemple, dans «J'appelle *cette étoile* "Hespéros"» ou «J'appelle *l'étoile du soir* "Hespéros"») ne peut pas garantir que le prédicat sortal employé dans le baptême soit vrai *a priori* de l'objet baptisé: on peut toujours découvrir que le prédicat sortal employé dans la procédure de baptême est faux de l'objet baptisé, comme lorsqu'on a découvert que Hespéros n'était pas une étoile mais une planète. b) Il n'y a aucune raison de penser que, si on emploie un sortal pour «fixer la référence» d'un nom, ce sortal doit faire partie de la connotation du nom (son «sens»). En effet, la personne qui reçoit le nom pourrait ne *rien* savoir sur l'objet nommé (même pas que c'est une planète, une personne ou un fleuve) et néanmoins se référer, en l'utilisant, à ce que nomme le nom.

Ces arguments semblent assez faibles. Certes, on peut dire «J'appelle cet enfant N» et ensuite dire «Regarde-moi ça! N est un adulte!»; et «J'appelle ce chat N» pour dire ensuite «Regarde-moi

ça! N est un petit chien!». Mais cela n'est pas possible si «enfant» ne signifie pas «personne en bas âge» et «adulte» «personne d'âge mûr». De même cela n'est pas possible, si «chat» ne signifie pas «animal qui miaule, etc.» et «chien» «animal qui aboie, etc.». Ainsi, ce qu'on découvre, dans le premier cas, c'est que la personne qu'on avait appelée N est plus vieille qu'on ne le pensait et dans le deuxième cas, c'est que l'animal qu'on avait appelé N ne miaule pas mais aboie. Le cas de Hespéros n'est pas différent: ce qu'on découvre c'est que le corps céleste appelé «Hespéros» n'émet pas sa propre lumière. Dans tous ces cas, on découvre qu'un objet x ne satisfait pas le sortal S à l'aide duquel il avait été baptisé, mais pas qu'il ne satisfait pas le *sortal ultime* U dans lequel S tombe (x continue à satisfaire U). On ne découvre pas que le critère d'identité exprimé par S n'est pas valable pour x , parce que S et U expriment le même critère d'identité. On ne peut jamais découvrir qu'un objet baptisé à l'aide de S ne satisfait pas le sortal ultime U que S restreint (au sens où «chat» restreint «animal»). Supposons que nous disions «J'appelle ce chat "Junior"» et que nous découvriions immédiatement que c'était un petit tas de chiffons. Il serait tout à fait bizarre de dire par exemple: «J'ai découvert que Junior est un petit tas de chiffons», «Mettons Junior dans la machine à laver», «Emploie donc Junior pour ôter la poussière», etc.

On peut imaginer des cas moins étranges, par exemple une circonstance où, après avoir dit «J'appelle cet enfant "Jean"» en touchant quelque chose, on réalise qu'on n'avait touché pas un enfant mais un robot. Ce cas semble probablement moins étrange que le précédent parce qu'il n'est pas certain du tout qu'il n'y ait pas un sortal ultime qui chapeaute à la fois «personne» et «robot». Mais on pourrait assumer que ce n'est pas le cas, comme c'est attesté par le fait que «robot» et «personne» semblent diviser différemment leur extension: un robot peut avoir comme parties d'autres robots alors que «personne» ne peut pas avoir comme parties d'autres personnes. Que se passerait-il alors si le robot qu'on a touché pendant le baptême était en réalité composé de deux robots échangeant des informations? Lequel des trois robots aurait-on alors nommé? Serait-on parvenu tout de même à nommer quelque chose?

Plus généralement: comment pourrait-on établir, dans ce cas, qu'on a baptisé un robot en disant «J'appelle cet enfant "Jean"», alors qu'on croyait baptiser un enfant? Certes, tandis qu'on a prononcé l'énoncé, on n'a pas touché un enfant mais un robot. Cependant on a touché ce faisant une grande quantité d'autres choses, par exemple un agrégat de parties de robot, un agrégat de molécules, un agrégat d'atomes, etc. *Laquelle* de ces choses a-t-on baptisé en disant «J'appelle cet enfant "Jean"»? Pourquoi le robot plutôt que l'agrégat d'atomes? Pourquoi l'agrégat d'atomes plutôt que celui de molécules? Étant donné que je ne vois aucune réponse à ces questions, j'incline à croire, dans pareil cas, que *rien* n'a été baptisé. On n'a rien sélectionné de singulier, rien n'a pu être en fait recueilli sur quoi coller des étiquettes.

Le deuxième argument de Kripke dit qu'aucun prédicat sortal ne peut faire partie du sens d'un nom, car on peut employer un nom pour se référer à ce qu'il nomme, même si on ne connaît *rien* de l'objet nommé par ce nom (même pas s'il s'agit d'une planète, d'un arbre ou d'un animal). Il est particulièrement bizarre que cet argument soit employé par Kripke. En effet, il n'a jamais soutenu que ce que nous savons de l'or est le sens de «or», et que ce que nous savons d'Aristote est le sens d'«Aristote» – au contraire, il a efficacement soutenu le contraire. L'argument standard de Kripke contre la thèse qu'une propriété quelconque puisse faire partie de la *signification* d'un nom (qu'il soit propre ou commun) est tout à fait différent, et peut être résumé comme suit. Pour n'importe quel nom propre et n'importe quelle propriété que nous pensons être vraie de l'objet nommé par le nom, une des deux circonstances suivantes se vérifie: a) on peut *découvrir* que ce que le nom nomme ne possède pas la propriété; b) il y a des mondes possibles où ce que le nom nomme ne possède pas la propriété. Or, nous avons précisément soutenu qu'*on ne peut pas découvrir* que l'objet qu'on a baptisé en employant un sortal S ne satisfait pas le sortal ultime U que S restreint. Par ailleurs, il est évident que, si quelque chose satisfait un sortal ultime, il n'y a pas de monde possible où il ne le satisfait pas: il n'y a pas de monde possible où je ne suis pas une personne, où Ribot n'est pas un animal, où la collégiale de Neuchâtel n'est pas un bâtiment. Le fait qu'on puisse ignorer que le référent d'un nom est, par exemple,

un animal ne signifie rien, à moins qu'on ne pense (ce que Kripke ne fait pas) que le sens d'une expression est quelque chose qui se trouve dans la tête des personnes, et non pas quelque chose qui, en se trouvant dans le domaine du sémantique, détermine la référence de l'expression dont il est le sens.

Si quelqu'un trouvait trop difficile d'accepter l'idée qu'on peut employer avec compétence une expression tout en ignorant sa connotation (de la même manière qu'on la peut employer avec compétence tout en ignorant sa dénotation), on pourrait lui suggérer de rendre moins rigide sa notion de connotation. Quand on parle de «connotation» d'une expression, on peut entendre l'une ou l'autre des deux choses suivantes: l'ensemble des idées et connaissances que l'expression porte à l'esprit ou l'ensemble des propriétés nécessaires et suffisantes pour l'application correcte de l'expression. Ce que j'ai fait a été de séparer la deuxième notion de la première et de la rendre moins rigide, en l'interprétant comme l'ensemble des propriétés nécessaires (mais non suffisantes) pour l'application de l'expression. Avec un tel amincissement, peut-être la connotation d'un nom devient trop impalpable pour mériter l'appellatif pompeux de «connotation». Ce que j'ai soutenu est que, sans cette chose impalpable, l'idée elle-même de référence singulière est destinée à rester dénuée de sens.

*Centre de Recherches Sémiologiques
Institut de logique
Université de Neuchâtel*

*Département de philosophie
Université de Bergame*

Bibliographie

- DUMMETT M. (1973). *Frege: Philosophy of Language*. London: Duckworth.
- DUMMETT M. (1981). *The Interpretation of Frege's Philosophy*. London: Duckworth.
- FREGE G. (1884). *Die Grundlagen der Arithmetik. Eine Logisch mathematische Untersuchung über den Begriff der Zahl*. Breslau: Koebner.
- FREGE G. (1893). *Die Grundgesetze der Arithmetik*. Jena: Pohle, vol. I.
- GEACH P.T. (1980). *Reference and Generality*. Ithaca: Cornell U.P., 3rd ed.
- GEACH P.T. (1988). *Introduction to the Problem of Individuation in the Early Middle Ages*. Munich: Philosophia, 2nd ed.
- JUBIEN M. (1996). The Myth of Identity Conditions. In: J.E. Toberlin (ed.), *Philosophical Perspectives* 10 Cambridge: Blackwell, 343-356.
- KRIPKE S. (1980). *Naming and Necessity*. Oxford: Blackwell.
- LOWE E.J. (1989a). What is a Criterion of Identity? *The Philosophical Quarterly* 39.
- LOWE E.J. (1989b). *Kinds of Being. A Study of Individuation, Identity and the Logic of Sortal Terms*. Oxford: Blackwell.
- LOWE E.J. (1997). Objects and Criteria of Identity. In: B. Hale & C. Wright (eds.), *A Companion to the Philosophy of Language*. Oxford: Blackwell.
- QUINE W.V.O. (1953). *From a Logical Point of View*. New York: Harper & Row.
- STRAWSON P. (1959). *Individuals. A Study in Ontology*. London: Methuen.
- VAN INWAGEN P. (1999). The Number of Things. In: U. Meixner & P. Simons (eds.), *Metaphysics in the Post-Metaphysical Age: Papers of the 22nd International Wittgenstein Symposium*, Vol. VII/1 of «Contributions of the Austrian Ludwig Wittgenstein Society». Kirchberg am Wechsel.

- WIGGINS D. (1980). *Sameness and Substance*. Oxford: Blackwell.
- WILLIAMSON T. (1990). *Identity and Discrimination*. Oxford: Blackwell.
- WILLIAMSON T. (1991). Fregean Directions, *Analysis* 51.
- WITTGENSTEIN. L. (1953). *Philosophische Untersuchungen*. Oxford: Blackwell.
- WOODS M.J. (1965). Identity and Individuation. In: R.J. Butler (ed.), *Analytical Philosophy*. Second Series. Oxford: Blackwell.